

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



ANNEE 2023

Présenté en Conseil Municipal du 4 Avril 2023

SOMMAIRE

1) Préambule – P.3

2) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2022 – P.4

3) L'environnement Economique – P.16

4) La loi de finances 2022 – P.21

5) L'évolution des ressources humaines – P.24

6) La dette – P.31

7) Les engagements pluriannuels d'investissements – P.35

8) Les grandes orientations budgétaires 2023 – P.37

9) La conclusion – P.44

1) Préambule :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un acte majeur d'une Collectivité Territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la Collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- La loi de finances du 30 décembre 2021
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2022 de la ville de Courthézon et les dispositions de la loi de finances pour 2022 ayant un impact sur le budget municipal 2022.

2) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2022 :

L'année 2022 a été marquée par une conjoncture sanitaire plus favorable, post covid, à la reprise économique. Cette dynamique conjoncturelle a toutefois été perturbée par le conflit ukrainien qui a renforcé la crise des matières premières, de l'énergie mais aussi et surtout la situation inflationniste générée par la politique monétaire menée durant la crise sanitaire pour soutenir l'économie mondiale.

En effet, une crise inflationniste, forte et durable vient de s'ouvrir.

Elle a d'abord été générée par la crise sanitaire et les décisions gouvernementales. Les différents confinements ont désorganisé la production et engendré d'importants problèmes et retards d'approvisionnements, sur les matières premières comme les produits finis.

Ces difficultés ont mécaniquement conduit à l'augmentation des prix.

En parallèle de cela, et afin de sauver l'économie, les banques centrales ont injecté des liquidités directement dans l'économie réelle (directement aux entreprises et aux particuliers contrairement à 2008) et cela, sans contrepartie de production, ce qui booste naturellement l'inflation.

Enfin, la survenance de la guerre en Ukraine a limité les échanges aux frontières. Les pays européens rencontrent plus de difficultés pour importer certains produits et doivent là encore repenser leur mode d'approvisionnement. Ces bouleversements comme la rareté des produits impactent mécaniquement les prix.

A cela s'ajoute les batteries de mesures gouvernementales prises à l'encontre de la Russie perturbant encore plus les échanges mondiaux et plus particulièrement sur le gaz et le pétrole.

Mais il y a bien évidemment des causes plus profondes.

Le changement climatique nécessitant l'adaptation des modes de production, d'approvisionnement mais aussi de consommation, la dé mondialisation avec une volonté globale de réindustrialiser chaque pays pour assurer une autonomie économique, financière et technologique, ne sont que quelques facteurs qui nécessitent des transformations profondes du monde économique qui entame sa mutation.

Pour pallier cette crise inflationniste, la politique de taux est révisée par toutes les banques centrales, vite et fort, ce qui a pour conséquence de perturber le secteur bancaire qui commence à montrer des signes de fragilité nécessitant la plus grande prudence et la plus grande rigueur dans les politiques budgétaires pour 2023.

Une nouvelle gouvernance municipale est, par ailleurs, arrivée en milieu d'année 2020, elle s'attache à utiliser l'argent public au plus juste mettant en œuvre une **gestion optimale et efficiente**, afin de rendre la commune toujours plus attractive et ce, **malgré l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des obligations réglementaires** qui pèsent sur la collectivité.

Pour mémoire, et malgré la baisse des dotations de l'Etat il a pu être initié **une nouvelle politique RH** visant à **pérenniser les emplois précaires, renforcer les services stratégiques** (ATSEM/ Embellissement, Police Municipale, etc.) tout en rationalisant les effectifs globaux et sans omettre de mettre l'accent sur la **valorisation salariale** et la

promotion individuelle. Les emplois et les agents sont ainsi valorisés dans une parfaite maîtrise des charges de personnels

Malgré cette inflation galopante, la Municipalité a su contenir les augmentations et maintenir ses dépenses de fonctionnement à un niveau sensiblement égal à celui de 2021 **(+0,62%)**, cela malgré une baisse de 200 000 € des recettes de fonctionnement **(-3,11%)**, **ramené à -1.08% si on retraits l'exceptionnel**, signe d'une gestion optimale et rigoureuse.

En investissement malgré une **stabilité des recettes (-1%)**, la Municipalité a continué à investir massivement pour la commune et en portant ses investissements structurants en phase opérationnelle avec une progression de **+ de 90%** des dépenses d'équipements.

Une explication de ces variations est détaillée ci-dessous dans chaque sous paragraphe.

Les derniers chiffres connus du précompte administratif 2022 sont les suivants :

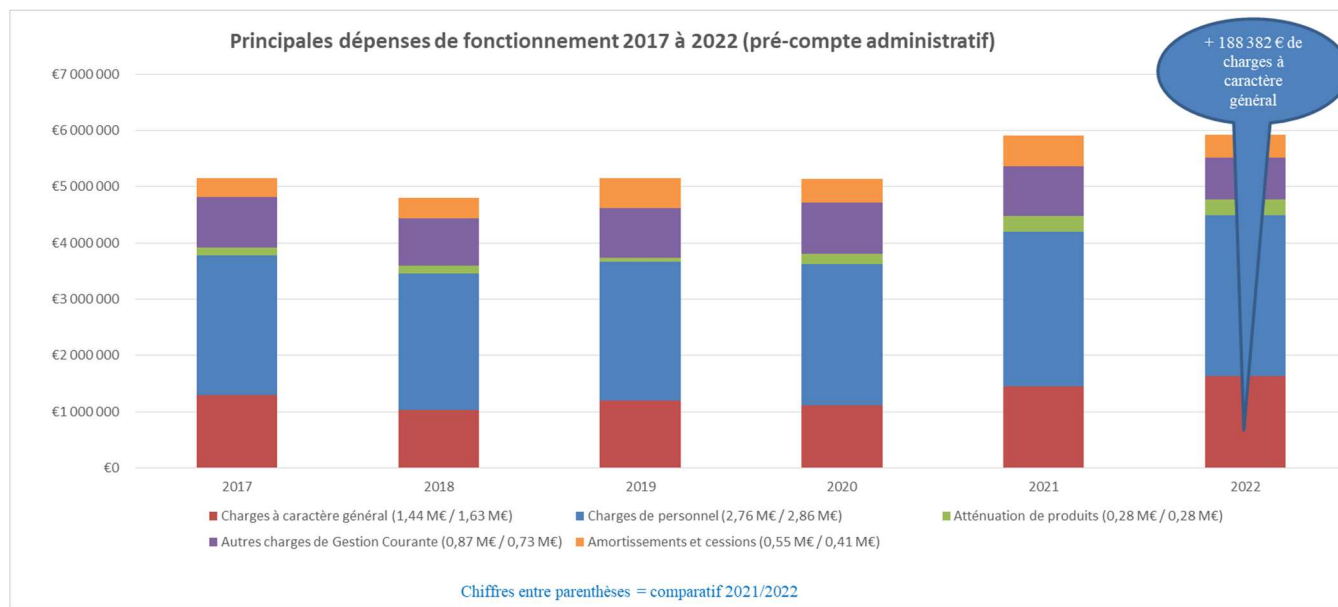
Recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
	6 563 891 €	2 450 483 €	9 014 374 €
Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total
	5 977 642 €	2 606 169 €	8 583 811 €

Derniers chiffres connus à la date du 26 mars 2023. Certains montants risquent d'évoluer à la marge sans bouleverser l'analyse faite sur 2022.

Le regroupement des deux sections d'investissement et de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 0,43 M€, signe d'une bonne réaction envers la crise économique actuelle.

Si l'on rajoute les résultats antérieurs reportés on obtient un résultat final cumulé de 2 186 804 € avant affectation, résultat tout à fait convenable.

2.1) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées (+0.6%)



Chapitre / libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général (1,44 M€ / 1,63 M€)	1 298 199,28 €	1 029 492,45 €	1 197 324,54 €	1 111 055,17 €	1 443 931,07 €	1 632 312,72 €
012 Charges de personnel (2,76 M€ / 2,86 M€)	2 475 098,73 €	2 421 709,05 €	2 463 952,41 €	2 515 001,39 €	2 757 173,80 €	2 864 049,21 €
014 Atténuation de produits (0,28 M€ / 0,28 M€)	140 291,07 €	140 010,71 €	77 574,00 €	170 651,90 €	200 000,71 €	200 016,99 €
65 Autres charges de Gestion Courante (0,87 M€ / 0,73 M€)	902 835,24 €	847 515,59 €	886 174,57 €	922 366,07 €	874 184,69 €	733 579,21 €
66 Charges financières	82 182,96 €	52 943,91 €	36 501,72 €	30 662,32 €	25 753,67 €	20 841,84 €
67 Charges exceptionnelles :	11 470,78 €	7 295,13 €	385 521,56 €	36 835,76 €	7 609,37 €	37 578,25 €
042 Amortissements et cessions (0,55 M€ / 0,41 M€)	329 664,02 €	357 507,71 €	324 243,80 €	417 190,54 €	549 314,58 €	408 953,63 €
Total général	5 219 742,08 €	4 860 282,61 €	5 571 592,60 €	5 207 762,23 €	5 941 875,89 €	5 577 641,86 €

On constate une **stagnation des dépenses de fonctionnement (+35 766€) à +0.6%. En réalité, hors opérations exceptionnelles, l'évolution est nulle à +0,10%.**

Compte tenu du contexte inflationniste, cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est de très bonne facture.

Elle est en particulier dû à la mise en place par l'Autorité Territoriale d'un plan de résilience 2023-2026 dès le mois de septembre 2022 ayant permis de juguler les augmentations et rationaliser le fonctionnement de l'administration.

Dans le détail, les charges à caractère général progressent de 188 381 € soit 13,04 %. Cette hausse est principalement portée par l'augmentation de certaines matières premières s'imposant de fait à notre collectivité. C'est le cas notamment du chapitre Alimentation avec une progression de 11.5%. C'est également la résultante de la révision des prix de nos principaux prestataires.

On note effectivement en 2022, une hausse des dépenses énergétiques, même si c'est réellement en 2023 que l'impact sera le plus fort. En effet le chauffage urbain connaît en 2022 une progression de 14.9%.

Notre multirisques, au renouvellement du marché, a bondi de +30% à 37.6ke poussant les communes à ouvrir des réflexions quant à l'auto-assurance.

Dans ce contexte, notre politique exigeante en matière d'entretien et de cadre de vie s'est poursuivi avec le maintien de la sous-traitance pour les quartiers extérieurs, une politique

festive et culturelle riche, dynamique et variée mais aussi avec une offre de services à destination des seniors et de la jeunesse constamment renouvelée.

Les charges de personnels progressent quant à elles de 106 876 € soit **3,88%**.

C'est une progression particulièrement mesurée compte tenu des différentes mesures gouvernementales intervenus en cours d'années, dont le dégel du point d'indice, avec une revalorisation de 3.5% à compter de juillet 2022.

En sus, le glissement vieillesse Technicité s'établit pour toute collectivité autour de 3%.

Dès lors, la progression de nos **charges de personnels contenu à 3.88% est inférieure à l'effet cumulatif des mesures gouvernementales et du GVT** mettant en exergue la maîtrise absolue de la masse salariale.

A noter que s'il est considéré que les charges de personnels ne doivent dépasser 60% du total des dépenses de fonctionnement, elles représentent pour l'année 2022 **47.90%** du total des dépenses contre **46.4%** en 2021.

Aussi, malgré la politique de revalorisation indemnitaire, de renforcement des services stratégiques et du respect des lignes de gestion par une politique de stagiairisation plus active, les dépenses de personnels sont strictement maîtrisées au sein de la collectivité.

Le maintien d'un service public de qualité est ainsi garanti dans la plus grande rigueur budgétaire.

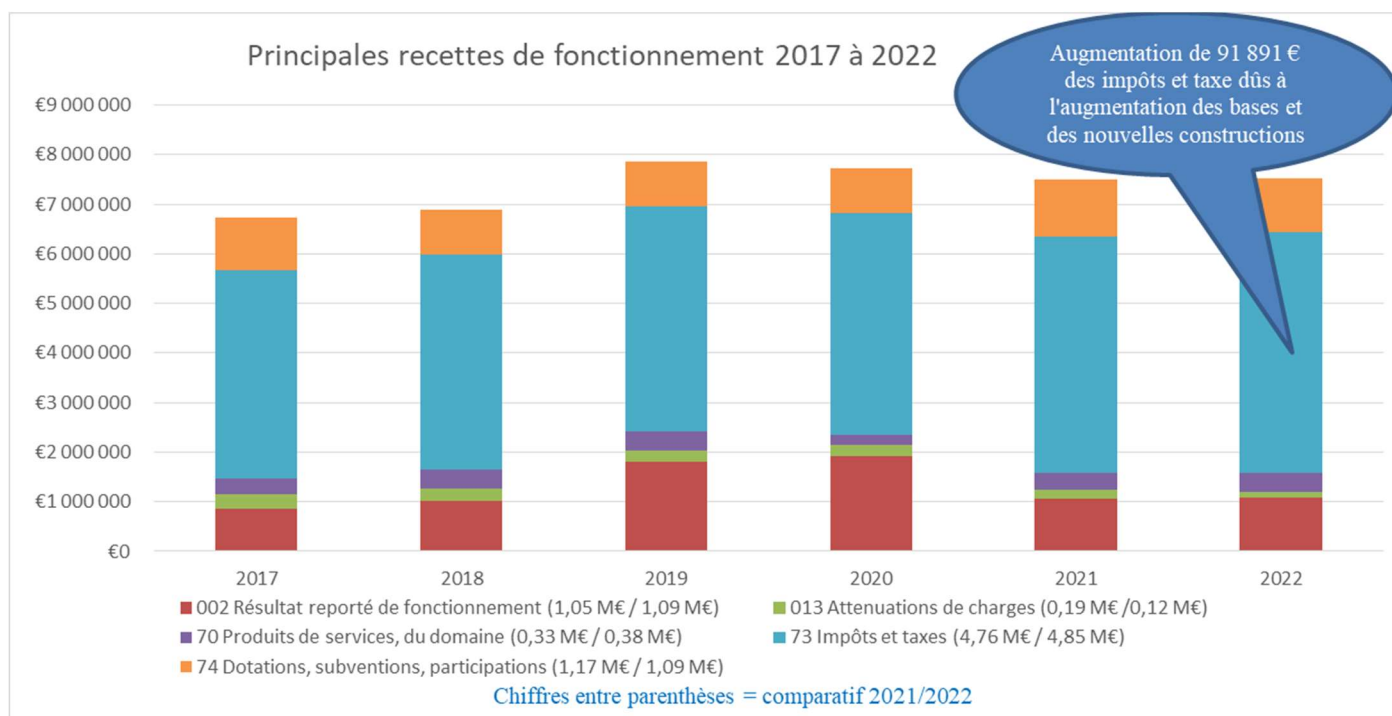
Enfin, le chapitre des **atténuations de produits** reste stable à 280 000€. Il est essentiellement porté par notre amende SRU qui, pour mémoire, a augmenté significativement de **+119% (113 214 €)** en 2021 correspondant à **l'effort supplémentaire à fournir au titre de la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain).

A noter que le plan triennal se termine cette année et que cette contribution pourrait être encore revalorisée. La question de mise en œuvre d'un Contrat de Mixité Sociale se pose alors.

Le chapitre **Autres charges de Gestion Courante** est quant à lui en retrait de près de 16%. Il devrait toutefois retrouver dans les années à venir des niveaux plus soutenus compte tenu de l'augmentation quasi systématique des cotisations obligatoires auprès des partenaires extérieures. C'est le cas notamment du SDIS dès 2023.

Enfin, les **charges exceptionnelles** 2022 correspondent au règlement d'un péril sur une propriété dont le propriétaire était dans l'incapacité de réaliser la mise en sécurité. La collectivité doit alors se substituer au propriétaire puis émettre un titre de recette à son encontre. Cela représente un coût de 28 900€ dont la collectivité n'est pas certaine de récupérer la somme.

2.2) Des recettes de fonctionnement stable (-1.08% hors exceptionnel)



Chapitre / libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
002 Résultat reporté de fonctionnement (1,05 M€ / 1,09 M€)	851 156,81 €	1 026 262,09 €	1 817 497,34 €	1 927 541,44 €	1 053 223,30 €	1 086 168,02 €
013 Atténuations de charges (0,19 M€ / 0,12 M€)	303 374,61 €	245 619,65 €	219 347,00 €	212 032,40 €	192 264,75 €	118 874,77 €
70 Produits de services, du domaine (0,33 M€ / 0,38 M€)	302 753,21 €	367 623,25 €	371 260,48 €	219 789,14 €	331 593,75 €	383 041,13 €
73 Impôts et taxes (4,76 M€ / 4,85 M€)	4 210 001,09 €	4 340 108,38 €	4 555 586,58 €	4 466 197,75 €	4 762 433,41 €	4 854 324,10 €
74 Dotations, subventions, participations (1,17 M€ / 1,09 M€)	1 057 410,12 €	902 411,01 €	900 106,27 €	910 293,99 €	1 156 117,29 €	1 091 247,38 €
75 Autres produits de gestion courante (0,08 M€ / 0,08 M€)	134 316,02 €	240 689,71 €	76 057,61 €	58 284,17 €	59 533,23 €	61 187,46 €
76 Produits financiers	20,13 €	21,66 €	22,26 €	19,39 €	18,79 €	9,63 €
77 Produits exceptionnels	2 325,00 €	2 060,85 €	11 208,99 €	57 303,64 €	171 111,09 €	32 078,58 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,10 M€ / 0,02 M€)	54 205,02 €	72 412,91 €	22 616,36 €	109 523,61 €	101 748,30 €	23 128,01 €
Total général	6 915 563,01 €	7 197 209,51 €	7 973 702,89 €	7 980 985,53 €	7 828 043,91 €	7 650 059,08 €
Total sans 002	6 064 406,20 €	6 170 947,42 €	6 156 205,55 €	6 033 444,09 €	6 774 820,61 €	6 563 891,06 €

Dans le tableau récapitulatif ci-dessus, il convient de retrancher le chapitre 002 qui correspond à des excédents cumulés des années antérieures.

Les recettes de fonctionnement sont en retrait de 3.11% (-210 929€)

Hors 002 et 77, c'est-à-dire en ne prenant pas en compte les chapitres de nature volatile comme les produits exceptionnels (Chapitre 77), les recettes de fonctionnement sont en recul de **71 896 €** soit **-1,08 %** en 2022.

Cela s'explique premièrement par une baisse des **dotations de l'Etat** en 74 qui se désengage progressivement avec une baisse de **5.6%** de celles-ci (**-64 870€**).

C'est également dû à une baisse des **atténuations de charges** de **38%** (**-74 000€**) résultant de notre politique en matière de ressources humaines visant à pérenniser les emplois par la stagiairisation, lorsque le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction, et limitant ainsi le recours aux contrats précaires aidés.

Ces deux chapitres, en baisse structurelle, sont compensés par une augmentation **du chapitre impôts et taxes** à hauteur **91 891€ (+1.9%)** liée essentiellement à la revalorisation des bases par l'Etat (les taux communaux restant inchangés) mais aussi par une augmentation du chapitre 70 relatif aux **Produits des services** avec une hausse de **+ 15.5% (+51 448€)** qui s'explique par le fait qu'en 2022 les activités et services publics ont repris leur rythme de croisière (cantine, périscolaire, etc.)

Le chapitre 77, les recettes exceptionnelles enfin portées par la cession du bâtiment de la poste en 2021, n'enregistre pas d'opération exceptionnelle sur cet exercice.

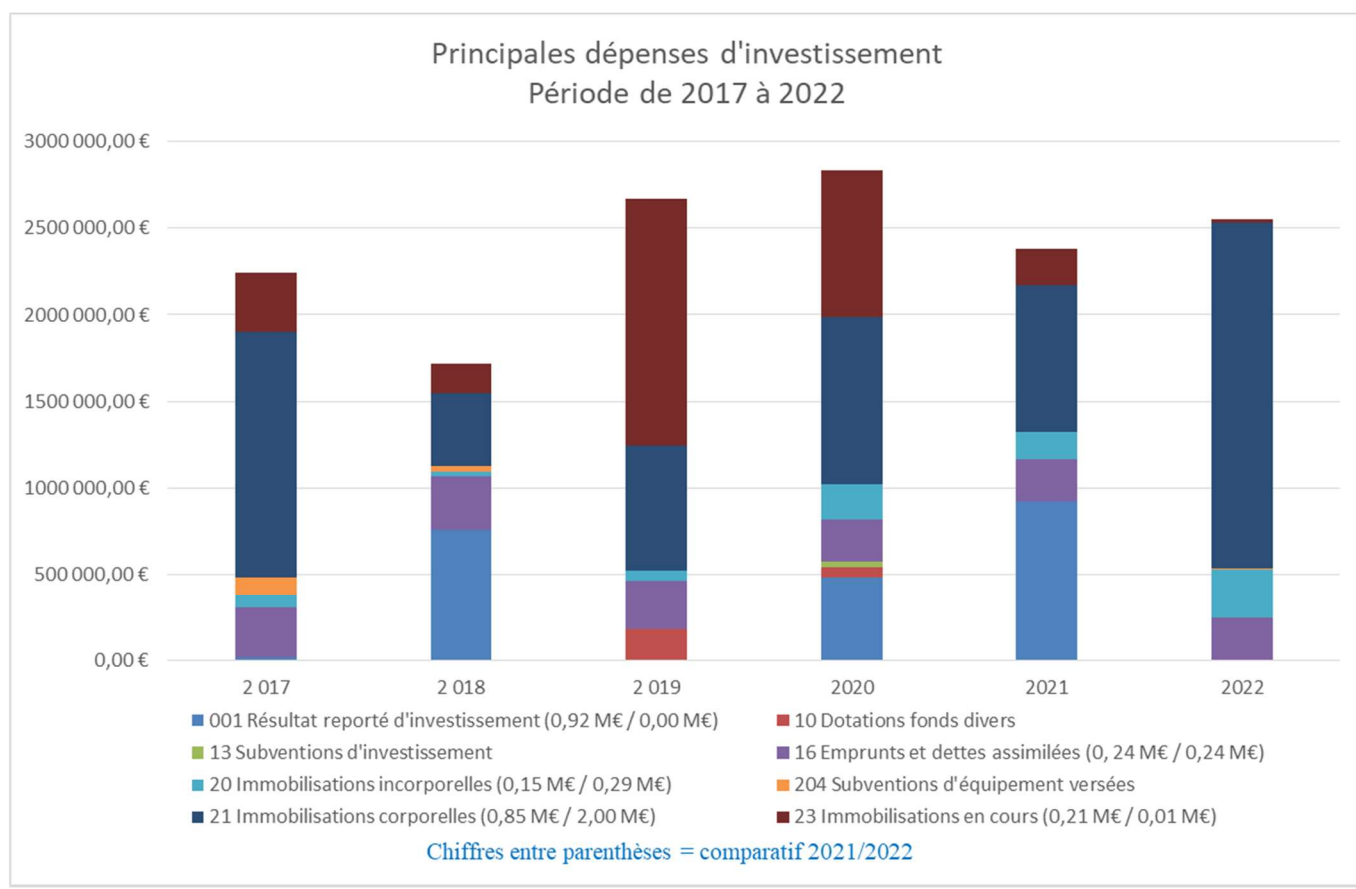
Si on retraits donc ce chapitre, il est à noter une constance dans notre fonctionnement, tant en dépenses, qu'en recettes malgré le contexte.

	2021	2022	Var
Dépenses de fonctionnement	5 941 875,89 €	5 977 641,85 €	0,60%
Dépenses exceptionnelles	7 609,37 €	37 578,25 €	
Dépenses de fonctionnement hors exceptionnel	5 934 266,52 €	5 940 063,60 €	0,10%
Recettes de fonctionnement	6 774 820,61 €	6 563 891,06 €	-3,11%
Recettes exceptionnelles	171 111,09 €	32 078,58 €	
Recettes de fonctionnement hors exceptionnel	6 603 709,52 €	6 531 812,48 €	-1,09%

Ainsi, hors exceptionnel l'écart entre le résultat 2021 et le résultat 2022 est de 74k€

⇒ **Courthézon perçoit 1 185 € par habitant de recettes de fonctionnement contre 1 124€ pour la strate. La dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation versée par l'état) s'élève à 85 € par habitant contre 154 € pour la strate...**

2.3) Des dépenses d'Investissement soutenues : + 90% de dépenses d'équipements



		2 017	2 018	2 019	2020	2021	2022
001	Résultat reporté d'investissement (0,92 M€ / 0,00 M€)	11 797,00 €	756 262,93 €	0,00 €	480 814,98 €	923 813,54 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers	0,00 €	0,00 €	177 695,19 €	59 793,36 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 940,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (0, 24 M€ / 0,24 M€)	294 918,78 €	309 923,73 €	280 453,09 €	244 115,26 €	244 138,36 €	244 248,29 €
20	Immobilisations incorporelles (0,15 M€ / 0,29 M€)	68 596,73 €	23 662,80 €	60 862,20 €	208 119,08 €	154 384,79 €	302 957,77 €
204	Subventions d'équipement versées	103 000,00 €	32 571,00 €	0,00 €	0,00 €	2 202,25 €	5 072,60 €
21	Immobilisations corporelles (0,85 M€ / 2,00 M€)	1 419 653,98 €	426 628,79 €	726 048,45 €	964 331,37 €	849 101,35 €	1 997 251,94 €
23	Immobilisations en cours (0,21 M€ / 0,01 M€)	347 703,64 €	165 016,86 €	1 427 753,55 €	849 767,58 €	206 938,33 €	33 510,00 €
454101							33 510,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,11 m€ / 0,10 M€)	54 206,02 €	72 412,91 €	22 616,36 €	109 523,61 €	101 748,30 €	23 128,01 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	395 671,20 €	81 876,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total général	2 299 876,15 €	2 182 150,22 €	2 777 305,24 €	2 946 405,24 €	2 482 326,92 €	2 606 168,61 €
	Total sans 002	2 288 079,15 €	1 425 887,29 €	2 777 305,24 €	2 465 590,26 €	1 558 513,38 €	2 606 168,61 €
	Dépenses équipements bruts	1 938 954,35 €	647 879,45 €	2 214 664,20 €	2 022 218,03 €	1 212 626,72 €	2 305 282,31 €

Courthézon est résolument une commune qui investit.

Le niveau des dépenses d'équipements sur l'exercice 2022 traduit la volonté municipale d'orienter ses ressources vers les investissements et d'engager d'importants chantiers structurants, tant pour le patrimoine, pour le commerce, pour l'environnement, que pour le cadre de vie.

Courthézon bouge, Courthézon se transforme.

Les **dépenses d'équipements** progressent de **+90%** à 2 305 168€ en 2022. Cela est dû à la maturité des projets initiés dès 2020 et correspondants aux projets de mandat dont nos concitoyens peuvent voir d'ores et déjà les premiers résultats.

Il s'agit bien entendu des dépenses pour **le patrimoine**, Courthézon jouit d'un patrimoine riche et majestueux qu'il convient d'entretenir pour le transmettre aux générations futures. 2022 a été marquée par la rénovation de la Porte Belle Croix mais également la poursuite des rénovations de fontaine avec la Fontaine du 8 mai et le lavoir St Pierre.

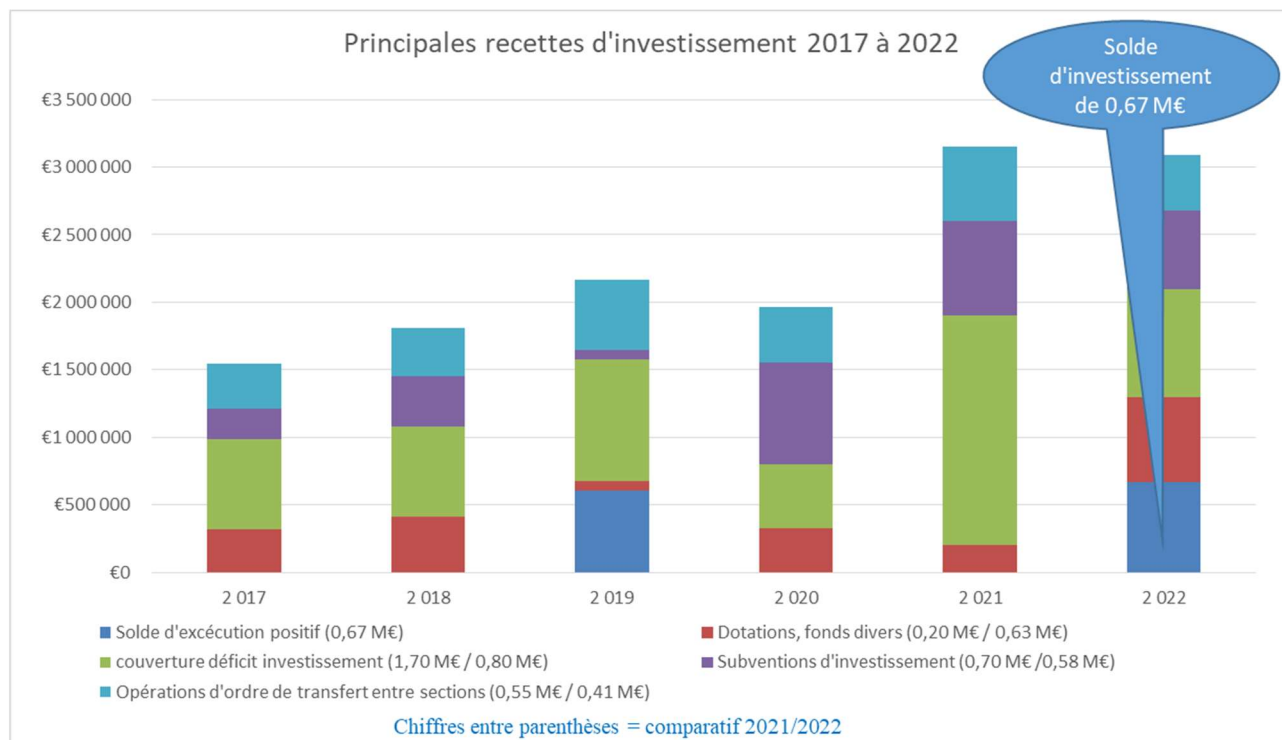
Il s'agit également des investissements pour **le commerce**, avec la création du local commercial en lieu et place de l'ancienne caserne, mais aussi du majestueux bâtiment de l'ancien casino sans omettre les acquisitions tel que l'espace de l'ancien vétérinaire ou encore l'ancien PMU.

En 2022, d'importants investissements ont été menés pour **l'environnement** également avec la création des Jardins partagés, aujourd'hui pleins et dont la fréquentation confirme leurs intérêts et leur attractivité. Les plantations d'arbres et l'aménagement des espaces se sont poursuivis pour préparer les enjeux de demain mais aussi finaliser le projet de l'étang de pêche qui prend à présent son rythme de croisière.

Enfin 2022 c'est aussi des investissements pour **le cadre de vie**, avec la création de la passerelle, les investissements majeurs dans **la sécurité** avec le déploiement et l'amélioration constante de notre système de vidéo-protection, sans oublier **la jeunesse** avec l'aire de jeux du Château ou la climatisation des classes devenue une nécessité.

Bien entendu, la commune continue et continuera à investir pour le bien-être et le cadre de vie des courthézonnois dans les années à venir avec de nouveaux projets structurants qui vont s'amorcer comme la Maison de Santé.

2.4) Des recettes d'Investissement stables à un haut niveau : -1%



Chapitre / libellé	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
001 Solde d'exécution positif (0,67 M€)	0,00 €	0,00 €	606 550,11 €	0,00 €	0,00 €	670 073,34 €
10 Dotations, fonds divers (0,20 M€ / 0,63 M€)	319 496,57 €	413 575,03 €	72 072,09 €	323 613,68 €	199 279,63 €	628 062,81 €
1068 couverture déficit investissement (1,70 M€ / 0,80 M€)	665 211,01 €	669 558,84 €	893 870,62 €	474 568,85 €	1 700 000,00 €	800 000,00 €
13 Subventions d'investissement (0,70 M€ / 0,58 M€)	229 241,62 €	371 501,89 €	71 628,16 €	752 582,44 €	703 806,05 €	579 946,68 €
16 Emprunts et dettes assimilées (0 M€ / 0 M€)	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	4 014,00 €	46 249,08 €	6 406,14 €	0,00 €	0,00 €
454201						33 510,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,55 M€ / 0,41 M€)	329 664,02 €	357 507,71 €	524 243,80 €	417 190,54 €	549 314,58 €	408 963,63 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	395 671,20 €	81 876,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 543 613,22 €	2 611 828,67 €	2 296 490,26 €	1 974 361,65 €	3 152 400,26 €	3 120 556,46 €
TOTAL sans 001	1 543 613,22 €	2 611 828,67 €	1 689 940,15 €	1 974 361,65 €	3 152 400,26 €	2 450 483,12 €

Les recettes d'investissement se maintiennent à un haut niveau grâce au résultat d'investissement positif de 2021 (0,67 M€) reporté en 2022 et au chapitre 10 qui augmente de **+215%** soit + 428 783 € (FCTVA supérieur car plus de travaux), le tout compensant la baisse d'affectation (cpt 1068) qui passe de 1,7 M€ en 2021 à 0,8€ en 2022.

Si l'on n'intègre pas les résultats antérieurs cumulé, la baisse serait de 701 917 € mais essentiellement à cause d'une affectation moindre.

La volonté politique est de doter, dès le budget primitif, la section d'investissement de suffisamment de provision pour le règlement de ses dépenses d'équipement sur les dossiers structurants qui vont se réaliser en 2022. A noter que la crise économie et inflationniste qui va nous frapper en 2023 ne permettra sans doute pas d'opérer dans les mêmes proportions pour les années à venir nécessitant de laisser plus de marge de manœuvre en fonctionnement.

La commune continue ainsi de jouir d'une des plus importantes capacités d'investissements de ces 5 dernières années.

On note, au-delà de ces deux facteurs, **un maintien élevé du niveau de subventions**

obtenues (CA+RAR) soit 1,16 M€. Cela est la résultante directe de la mise en place d'un Pôle Projet au sein de la collectivité initié par la nouvelle mandature d'une part, et du rôle de l'autorité territoriale dans le rayonnement de la collectivité d'autre part, permettant d'optimiser le financement de chaque opération, et de bénéficier de subvention quasi systématiquement.

Le chapitre 10 **dotations et fonds divers** hors « couverture du déficit d'investissement » (+ 428 783 €) augmente très significativement essentiellement du fait d'un encaissement de FCTVA très supérieur à 2021 tel que nous l'avons évoqué. (plus de travaux = plus d'encaissement de FCTVA) et de l'augmentation des droits à mutation (plus de COVID = plus de vente de biens immobiliers).

Enfin, les recettes liées aux amortissements sont en diminution conformément aux dépenses de fonctionnement d'amortissement.

2.5) Les résultats et l'affectation (au pré-Compte Administratif)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL COURTHEZON

COURTHEZON	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	2 606 168,61 €	2 450 483,12 €	5 977 641,85 €	6 563 891,06 €		430 563,72 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	155 685,49 €			586 249,21 €		430 563,72 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021		670 073,34 €		1 086 168,02 €		1 756 241,36 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022		514 387,85 €		1 672 417,23 €		2 186 805,08 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022

COURTHEZON	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2022	0,00 €	514 387,85 €	0,00 €	1 672 417,23 €
RESTES A RÉALISER 2022	1 943 971,73 €	580 400,99 €		
TOTAL REPRISES + RAR	849 182,89 €	/		1 672 417,23 €
BESOIN DE FINANCEMENT		849 182,89 €		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		849 182,89 €		823 234,34 €
TOTAL DES SECTIONS APRES OPERATIONS		0,00 €		823 234,34 €

Le cumul des restes à réaliser affiche un solde négatif de 1 363 570,74 €

Obligation de couverture par l'excédent de fonctionnement

Couverture déficit investissement financée par excédent fonctionnement

La Section Investissement présente ainsi un solde cumulé de clôture positif de **514 387.85 €**.

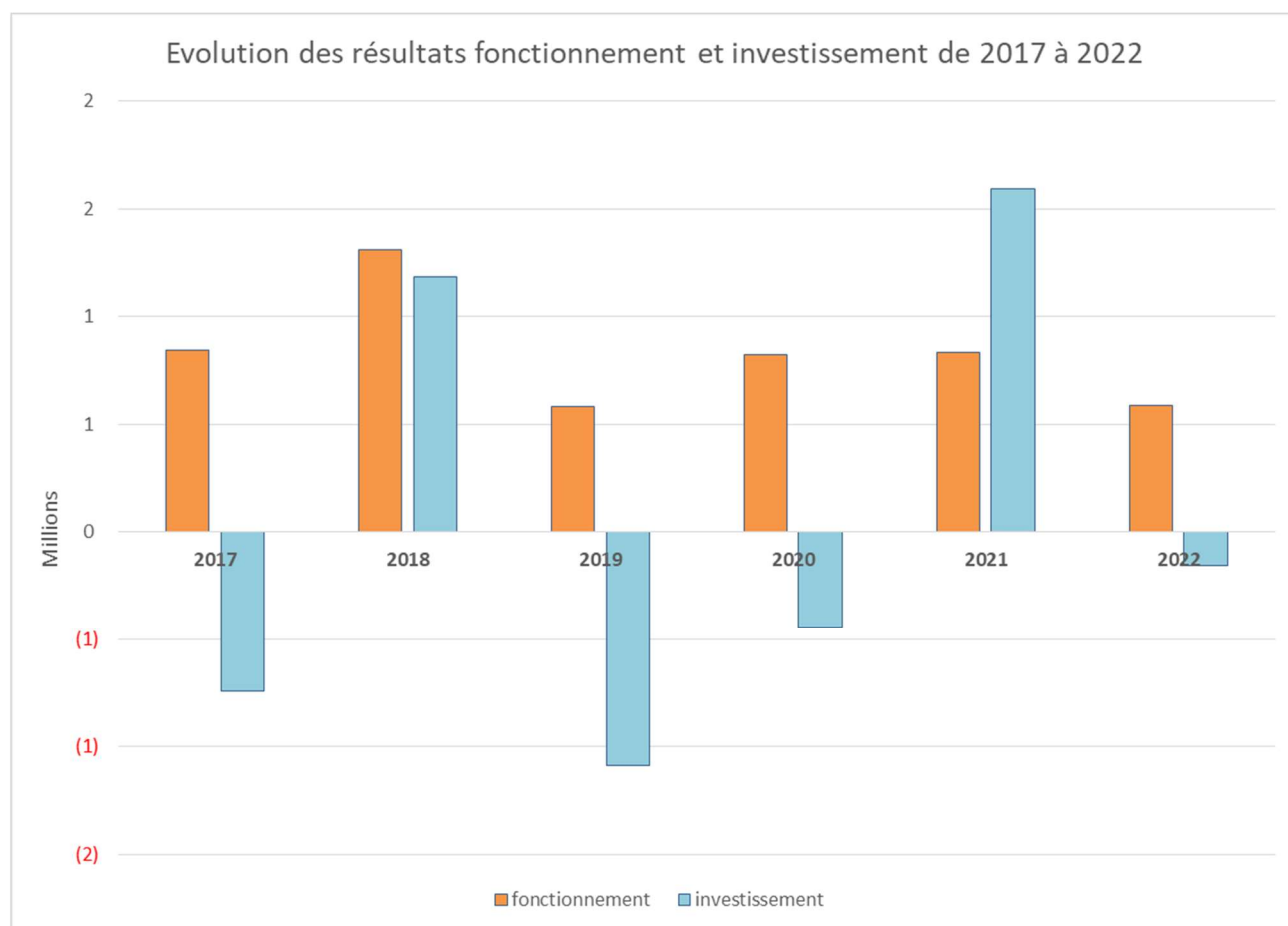
Les RAR s'établissent à 1 943 971.73 en dépenses et 580 400.99 € en recettes soit un delta de 1 363 570.74 € qui seront couverts par :

- l'excédent d'investissement cumulé de 514 387,85 €.
- Une affectation de 849 182.89 € en provenance de l'excédent de fonctionnement cumulé constaté.

La section de fonctionnement, quant à elle, affiche un excédent de clôture cumulé de **1 672 417 €**.

Au vu des besoins en investissement passés et à venir, et notamment des projets structurants qui se préparent, il convient d'affecter 849 182.89 € de la section de fonctionnement, laissant ainsi un solde de la section de fonctionnement à 823 234.34 € soit **12,54 %** des recettes de fonctionnement d'une année.

Afin de rester prudent sur la conduite de la section de fonctionnement en 2023 (crise économique sans précédent), il est décidé de n'affecter en investissement que le montant nécessaire et au financement des Restes à Réaliser.



Exercice budgétaire	fonctionnement	investissement	total des deux sections	RAR recettes	RAR dépenses	RAR solde
2017	844 664,12 €	-744 465,93 €	100 198,19 €	376 589,99 €	289 885,90 €	86 704,09 €
2018	1 310 664,81 €	1 185 941,38 €	2 496 606,19 €	143 602,58 €	1 467 151,65 €	-1 323 549,07 €
2019	584 612,95 €	-1 087 365,09 €	-502 752,14 €	1 438 322,81 €	1 432 076,68 €	6 246,13 €
2020	825 681,86 €	-442 998,56 €	382 683,30 €	519 493,11 €	670 932,25 €	-151 439,14 €
2021	832 944,72 €	1 593 886,88 €	2 426 831,60 €	888 641,70 €	1 033 345,23 €	-144 703,53 €
2022	586 249,21 €	-155 685,49 €	430 563,72 €	580 400,99 €	1 950 523,73 €	-1 370 122,74 €

Toutes les années, excepté 2018 et 2021 présentent la même configuration à savoir un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement. Cela vient du fait que la majorité des recettes sont perçues sur le fonctionnement et que la collectivité a le choix lors de l'élaboration du budget entre :

- Transférer des crédits du fonctionnement par le biais des chapitres d'ordres budgétaires 023 et 021. Le transfert étant budgétaire et ne servant qu'à équilibrer les sections, les montants inscrits restent au final en fonctionnement d'où le déficit d'investissement
- Affecter un montant supérieur au déficit d'investissement à couvrir (obligatoire si déficit) au compte 1068 en recettes d'investissement. Cette opération est effectuée en réel et le montant inscrit rejoint donc effectivement la section d'investissement sans possibilité de retour en fonctionnement. C'est le choix qui a été fait en 2021 pour couvrir le déficit structurant en investissement des années précédentes.

Ces deux méthodes sont utilisées, au gré des situations qui se présentent, par les différents comptables des collectivités. A noter que 2018 est l'année lors de laquelle la précédente mandature a recouru à l'emprunt.

La commune présente ainsi des résultats solides qui traduisent la bonne santé financière de la collectivité, de part une gestion rigoureuse des comptes publics orientés investissement. A mi-mandat, les principaux chantiers structurants sont ainsi intégralement financés, opérationnellement terminés ou en cours de finalisation.

Il est ainsi permis, malgré un contexte économique et social incertain, qui va nécessiter une gestion minutieuse du fonctionnement (du fait de l'inflation sur l'ensemble des postes en 011) de se tourner vers de nouveaux défis pour Courthézon, retranscrit dans le BP2023 et suivants.

3) L'environnement économique 2022-2023 (tel que retenu fin 2022) :

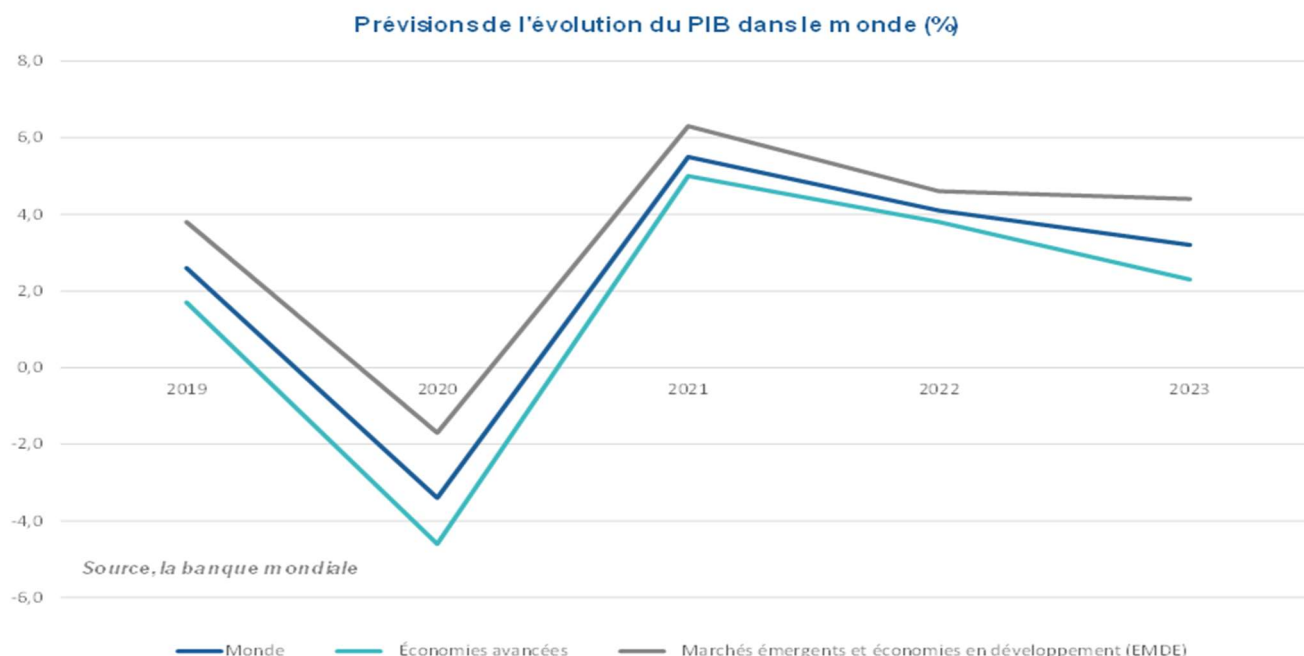
3.1) Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

3.2) Le contexte macroéconomique

Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne

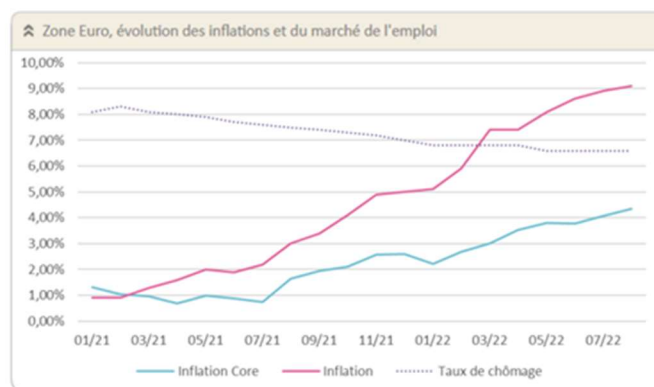
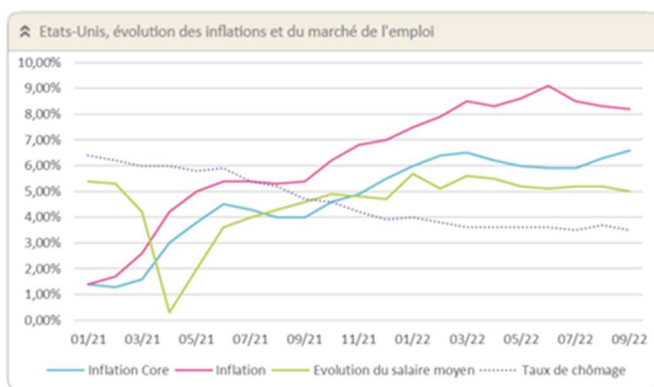


En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la

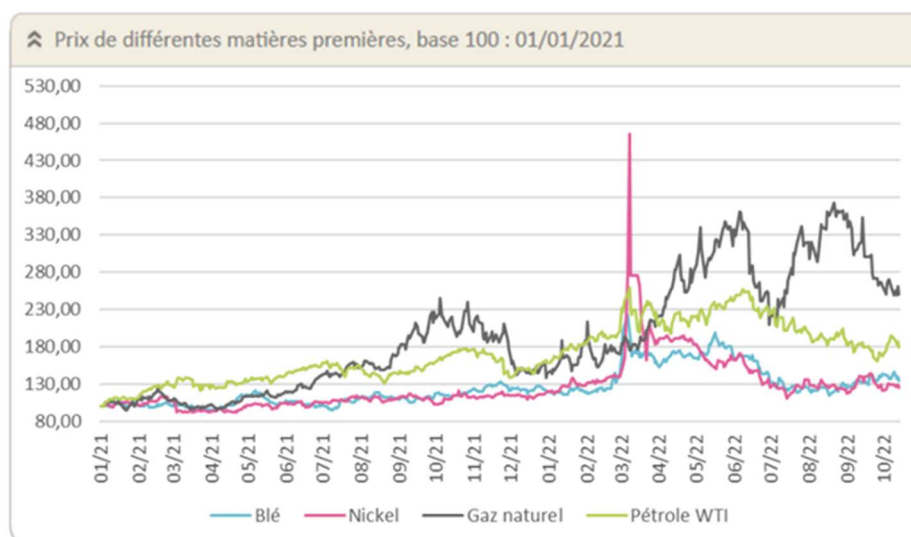
pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation Core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles

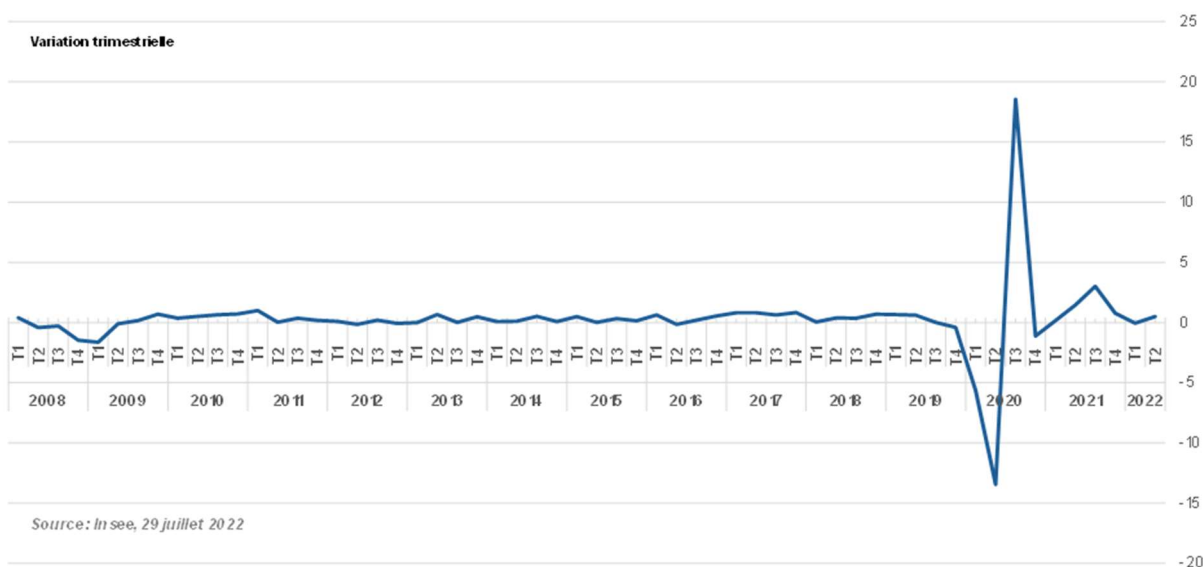
hausse supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

- Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.
- Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28% début janvier à 3,20% courant octobre.



3.3) Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



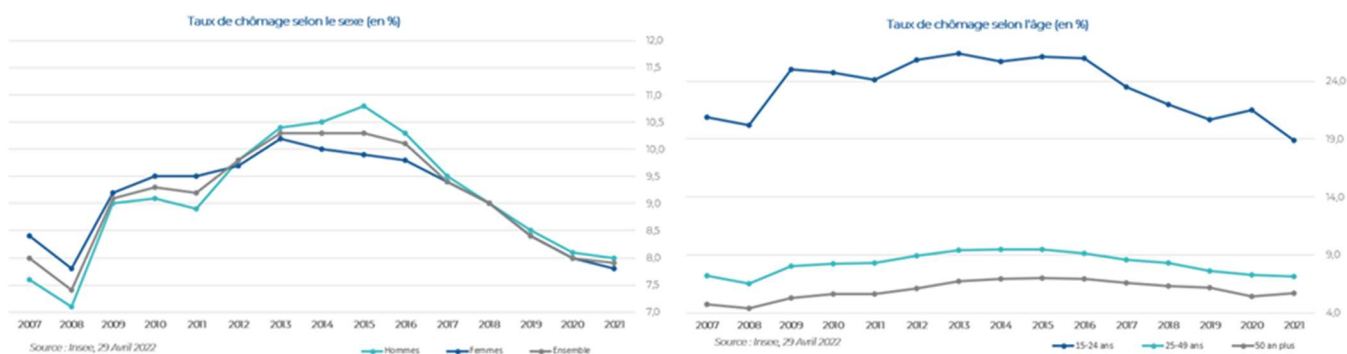
Points clés de la projection France						
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendrait, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, de la population active est de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.

•



3) LA LOI DE FINANCES 2023 :

4.1) La fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel.

Tout d'abord, la suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

4.2) Les dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mise en place sur quatre années.

4.3) Les aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

4.4) La mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

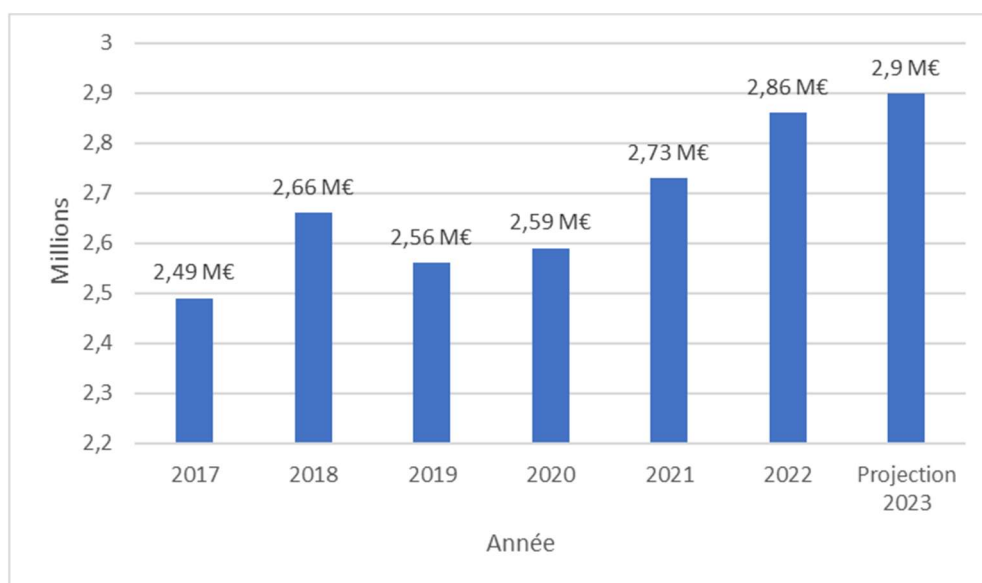
Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

5 EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

5.1) EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

5.1.1) Evolution des Dépenses



Tel qu'évoqué en préambule, il a été décidé, tout en rationalisant les charges de personnels de :

- pérenniser les emplois dès lors que le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction et donc moins recourir au contrat précaire ;
- valoriser l'accompagnement salarial par une revalorisation du RIFSEEP de manière juste, équitable et impartiale ;
- de renforcer les services stratégiques eu égard la politique de la majorité municipale : ATSEM, Embellissement de la ville, etc. ;
- accompagner les agents dans leur carrière par la formation et la promotion interne ;

La pyramide des âges met en exergue un plateau haut en matière de charges de personnel et donc maîtrisé durablement dans la collectivité du fait de la pérennisation des emplois ;

A noter également que le dégel du point d'indice de 3.5% à compter de Juillet 2022, soit sur 6 mois de l'exercice s'est imposé dans le budget communal, tout cela couplé aux augmentations naturelles liées au glissement vieillesse technicité de 2 à 4%

5.1.2) Traitement et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP prévisionnel 2023
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	936 299,83 €	1 026 863,32 €	1 016 713,79 €	1 319 396,47 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	208 340,38 €	251 384,84 €	327 667,72 €	365 472,72 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	630 485,34 €	630 924,93 €	707 084,91 €	419 585,00 €
TOTAL	1 775 125,55 €	1 909 173,09 €	2 051 466,42 €	2 104 454,19 €

On note une baisse importante de la rémunération des contractuels car de nombreuses stagiairisations ont eu lieu au cours de l'année 2022. En effet compte tenu du besoin durable et de la satisfaction donnée par l'agent le contrat s'est vu pérennisé.

Les effectifs de la collectivité ont été optimisé afin de procéder à la valorisation salariale insufflée par la mandature. A noter la hausse du point d'indice (+3.5%) avec laquelle nous avons tout de même réussi à maîtriser le budget total.

5.1.3) NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI, *nouvelle bonification indiciaire*, sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2020	NBI 2021	NBI 2022	NBI 2023 (prévisionnel)
21 148,97 €	25 029,74 €	14 954 €	16 500 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 21

La hausse du montant annuel de la NBI est dû à l'augmentation du point d'indice ainsi qu'au recrutement de personnel titulaire.

5.1.4) Les avantages en nature

	2020	2021	2022	2023 (Prévisionnel)
MCD/MGP (mutuelle/ prévoyance)	69 070,41 €	50 529,00 €	50 094,00 €	48 228,00 €

Cette légère baisse est dû au caractère facultatif de ces adhésions.

5.2) LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

5.2.1) Evolution des emplois agents titulaires et contractuels

ANNEE	Titulaires / Stagiaires				Total	Contractuels			Total	Total Agent
	CAT A	CAT B	CAT C	Mise En Disponibilité		Droit Privée	Droit Public	Autres		
2020	1	9	35	2	45	32	10	2	44	89
2021	0	10	42	2	52	18	13	3	34	86
2022	0	6	52	4	62	4	15	2	21	83

Ce tableau prend en compte les agents mis en disponibilité (donc non actif au sein de la collectivité). Ils sont au nombre de 4 en 2022 ce qui porte notre effectif en poste à 79 (contre 87 en 2020).

On notera la continuité de la politique des ressources humaines conduite au sein de notre collectivité, l'objectif étant de rationaliser les équipes, des équipes mieux formés, mieux valorisés plus engagés, tout en renforçant les services stratégiques.

La part de titulaire/stagiaire augmente (+6) compte tenu de la volonté de mettre fin à l'utilisation excessive des contrats précaires et de procéder à la stagiairisation si le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction dans ses missions. En parallèle, on note logiquement une baisse du nombre de contractuels (-13),

5.2.2) Le temps de travail

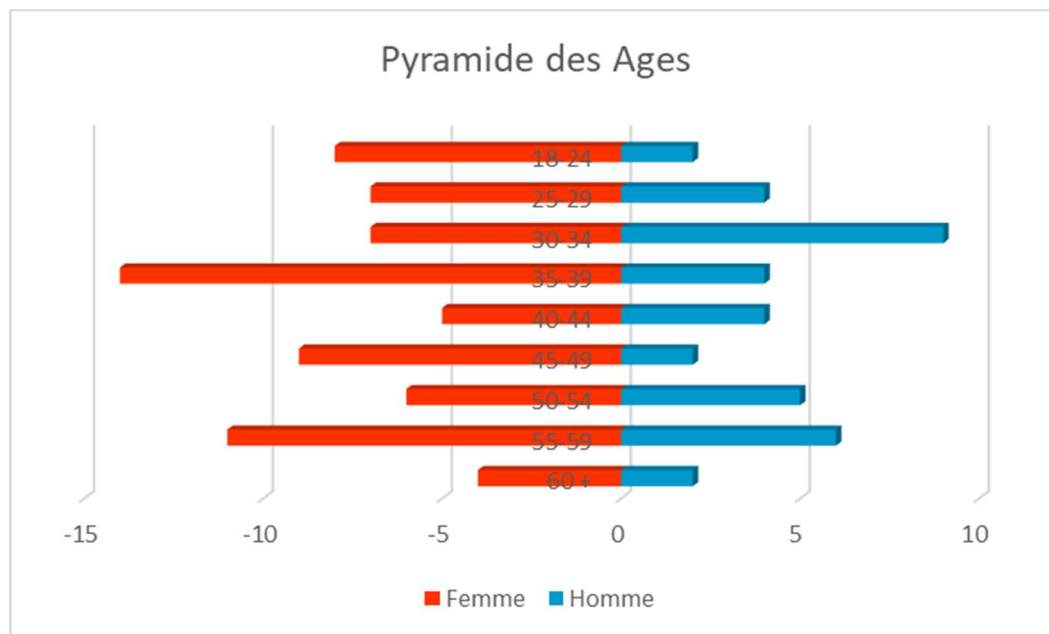
Cycle de travail de la collectivité : Le temps de travail est de 37 heures hebdomadaires pour un temps complet.

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, les collectivités ont un an, à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents et prévoir ainsi un passage à 1607 heures. Les délibérations prévoyant une durée du travail inférieure à 1607 heures en raison de sujétions spécifiques sont maintenues.

Stratégie pluriannuelle : Une délibération adoptant les 1607 heures a été prise en 2021 avec une présentation en comité technique du 10 janvier 2021.

Après un bilan a un an le constat est dans l'ensemble positif malgré des modification à apporter dans la précision de certains éléments : Heures de récupérations, Annualisation, ARTT.

5.2.3) L'âge des agents



► La Pyramide des âges est équilibrée.

En effet deux populations sont prédominantes : les 55-59 ans et les 35-39 ans. L'équilibre est respecté. Cependant il faudra être attentif à la population des 55-59 ans qui s'approche du départ en retraite. Ainsi nous pouvons anticiper les éventuels recrutements à venir d'ici 5 à 10 ans. En tenant compte de la réforme des retraites qui repoussera l'âge de départ. Le renouvellement de la pyramide s'opère ainsi progressivement.

5.3) EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

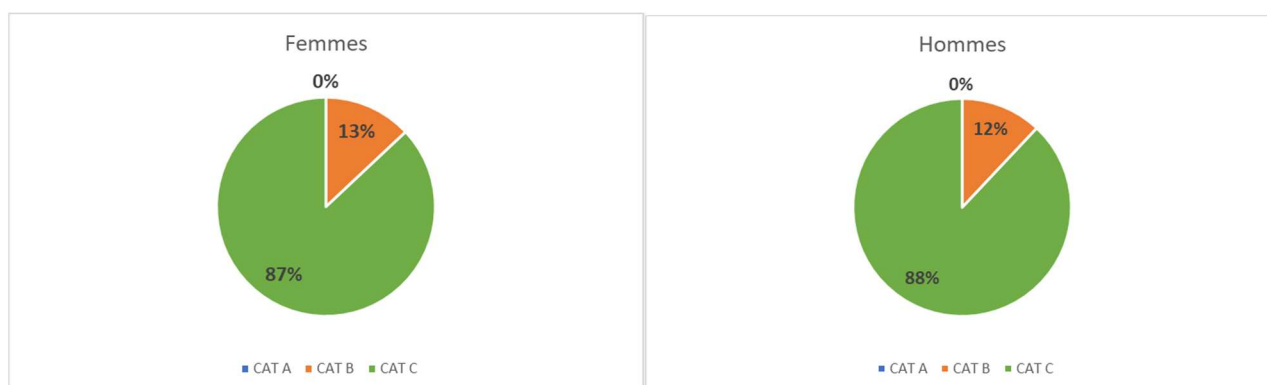
Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

5.3.1) Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATEGORIE		
Titulaires	A	B	C
Hommes	-	36%	40%
Femmes	-	64%	60%

Répartition des effectifs par genre et catégorie d'emploi



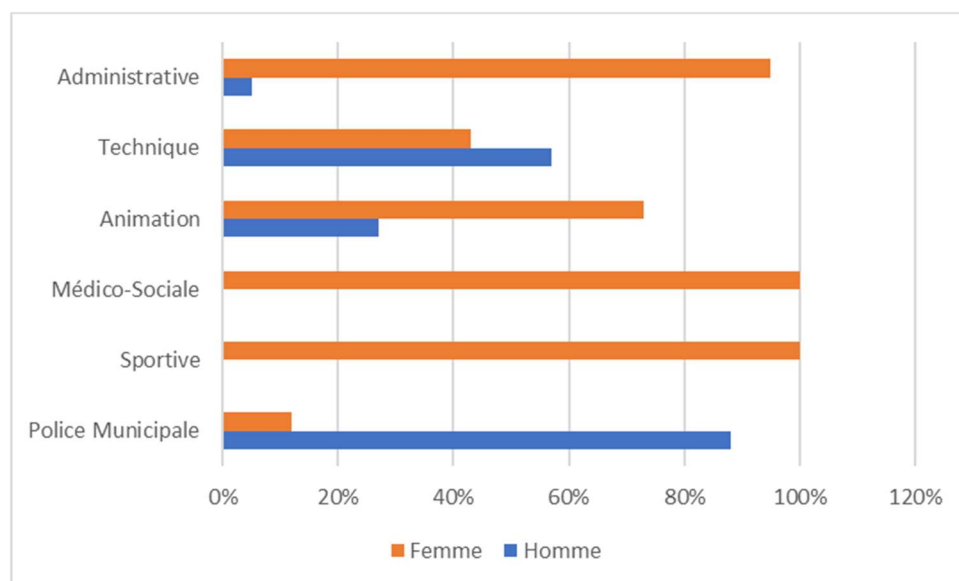
NB : La répartition n'inclut pas les agents n'occupant pas d'emplois permanents (saisonniers).

La majeure partie des agents relèvent de la catégorie C ce qui est représentatif d'un rajeunissement des agents qui débutent leur carrière dans la fonction publique.

Une politique de carrière des agents et de formation les incitera au passage de concours et à poursuivre des formations pour monter en compétences.

Il faudra donc veiller à l'avancement de grade et à définir si des promotions internes sont nécessaires et ce en cohérence avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et du plan de formation mis en œuvre dans la collectivité conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Répartition par genre selon la filière



Le temps de travail (personnel titulaire/stagiaire)

	HOMMES	FEMMES
TEMPS COMPLET	21	23
TEMPS NON COMPLET	0	12
TEMPS PARTIEL	1	3

Les demandes de temps partiel ou temps non complet sont demandées exclusivement par les femmes dans notre collectivité. Ce temps non complet ou partiel peut être choisi ou subi et est une réalité que nous constatons dans l'ensemble des collectivités équivalentes à Courthézon. Cette particularité est liée à l'activité de la collectivité et aux besoins des citoyens.

Santé au travail

	Nombre de Jours 2020	Nombre de Jours 2021	Nombre de Jours 2022
Maladie Ordinaire, Longue Maladie	1276	896	840
Accidents de trajet	0	11	1
Accidents du Travail	5	5	0
Maladie Professionnelle	0	0	0

L'évolution du nombre de jours de Maladie ordinaire, Longue maladie est en baisse ce qui indique un taux d'absentéisme en diminution et donc par conséquent **un « bon » climat social**. Globalement cela se traduit par de bonnes conditions de travail, une ambiance favorable au dialogue et à la bonne humeur au travail (sentiment d'appartenance), et des agents motivés par leurs missions (sentiment de légitimité et de reconnaissance). C'est en lien direct avec le projet d'administration qui a été construit dès 2020 dans notre collectivité, en collaboration avec les agents et dont le plan d'actions est suivi et piloté par la Directrice des Services.

L'accident de trajet concerne un agent et ce dernier est relatif au trajet domicile / Lieu de travail de l'agent.

Actions menées par la commune de Courthézon dans sa gestion des Ressources Humaines

Rénover la politique de recrutement :

- Rationaliser les effectifs en mutualisant les compétences en interne
- Pérennisation des emplois sur les besoins durables, et lorsque l'agent donne satisfaction
- Accroissement du temps de travail pour les agents à temps non complet si le besoin est existant sur le poste.
- Consultation en interne pour le recrutement quand cela s'avère possible avant ouverture en externe
- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants
- Mise en place d'éléments de rémunération permettant de fidéliser

Organiser l'acquisition de compétences :

- Placer l'usager au cœur de notre action en accompagnant les agents sur l'acquisition de nouvelles compétences et création d'un véritable parcours carrière.
- Adapter notre fonctionnement pour être encore plus efficient (Pôle Projet/Pôle Ressources...)
- Accompagner les agents dans la préparation de concours et d'examens
- Formation à l'utilisation d'outils de gestion et de pilotage (logiciel RH, ATAL, LOGIPOL, etc.)

Améliorer la gestion des carrières

- Fin de l'utilisation excessive des contrats précaires
- 1 règle simple instaurée : après 2 ans de contrat, dès lors que la personne donne satisfaction et que le besoin est durable = STAGIAIRISATION
- Construction d'un véritable parcours de carrière en renforçant la GPEC et les entretiens professionnels
- Accès à la formation facilitée et encouragée
- Promotion interne : mise en place d'un collège décisionnel autour de l'autorité territoriale pour une impartialité optimale : RH/Elu/DS/Maire + Consultation chef de service/chef de pôle
- CAP : Curseur passé de 80% à 100% pour éviter tout arbitrage subjectif. 1 principe : tous ceux qui peuvent y prétendre peuvent être présentés à la CAP
- Revalorisation de l'IFSE
- Fin de la distinction contractuelle dans l'organigramme (tout le monde concours au service rendu aux courthézonnais)
- Accompagnement au reclassement

Renforcer la Culture d'Administration et la communication interne

- Doublement du budget du COS, organe de cohésion et de diffusion de la culture d'administration
- Activités bien-être au travail
- Mise en place d'un SIRH
- Création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants (petit déjeuner d'accueil, présentation de tous les services et temps d'intégration)
- Lancement du Livret d'accueil
- Lancement du journal Interne « Echo de Val Seille »
- Refonte de l'organigramme moins pyramidal et plus transversal en organisation

6) La dette

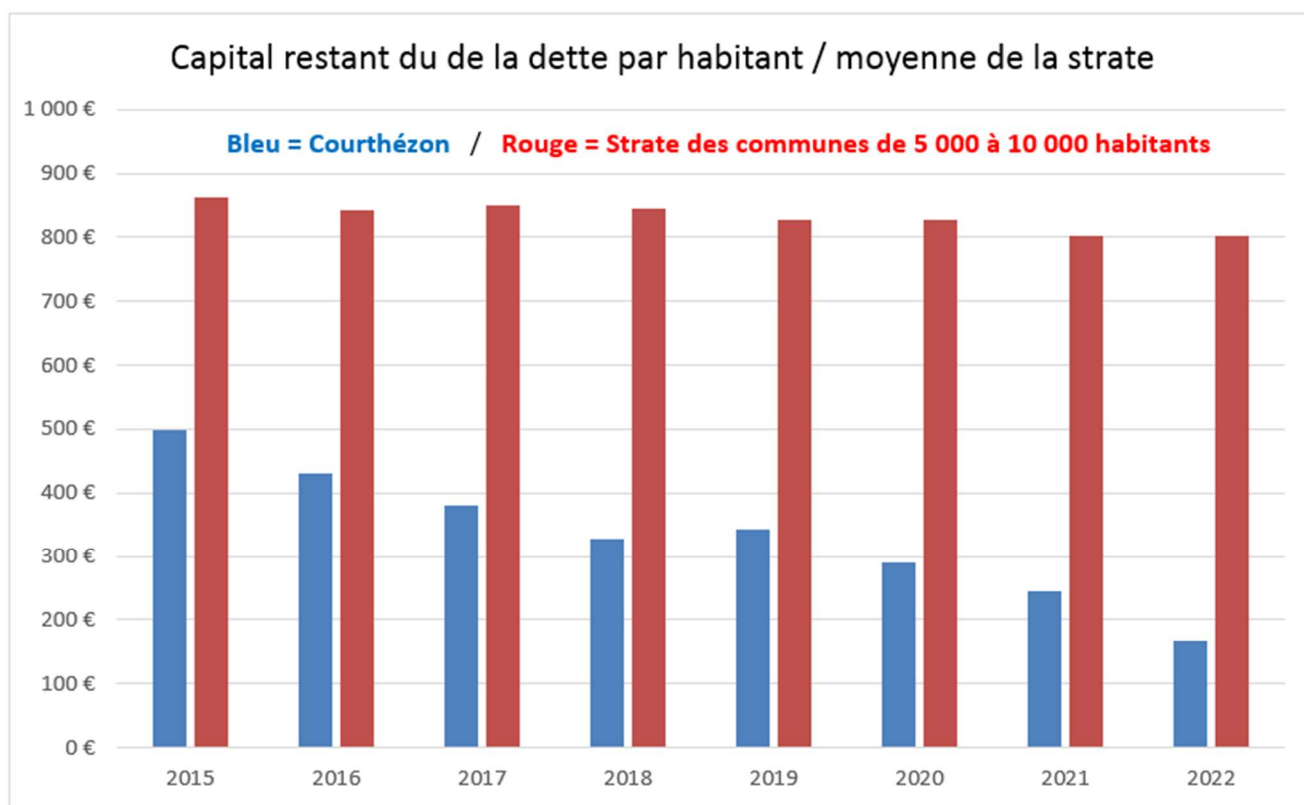
Il est communément admis que, par un usage raisonné, l'endettement est un formidable outil permettant un **effet de levier** significatif, notamment par son **effet démultiplicateur**, pour réaliser les investissements structurants, tant d'une entreprise que d'une collectivité locale.

La ville de Courthézon jouit d'une santé financière irréprochable couplé à un très faible niveau d'endettement. Elle figure ainsi parmi les meilleurs élèves de la strate.

Ainsi, au même titre que sur le mandat précédent, il est projeté de recourir à l'emprunt sur cet exercice afin d'accélérer la transformation de notre commune débutée en 2020 et d'aboutir sur des projets structurants qui concernent plusieurs générations : c'est le cas de la future maison de santé ou encore de la Forge Numérique.

C'est d'autant plus pertinent puisque l'ensemble des projets précités génèreront, au même titre que la réhabilitation des bâtiments Boulevard Victor Hugo, de nouvelles recettes foncières pour la commune.

6.1) Comparaison de la dette par habitant envers la moyenne de la strate :

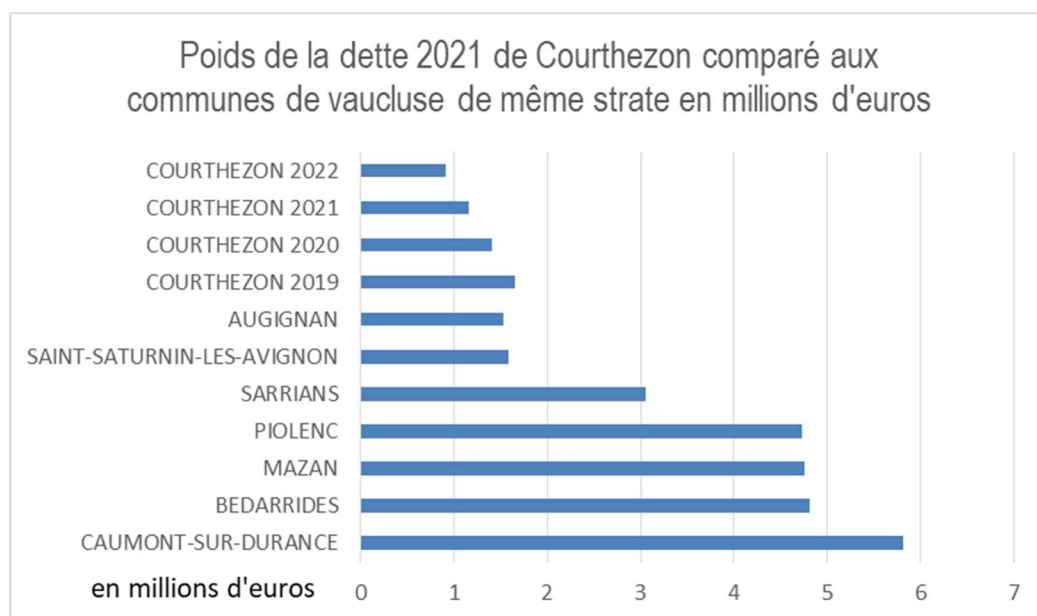


⇒ Comme le démontre l'histogramme ci-dessus, la dette par habitant décroît fortement à Courthézon contrairement à la moyenne de la strate.

6.2) Poids de la dette, en capital, comparé aux communes de Vaucluse de même strate :

Le graphique ci-dessous compare le niveau d'endettement en capital restant dû de quelques communes de Vaucluse de même strate (de 4916 hab à 6101 hab).

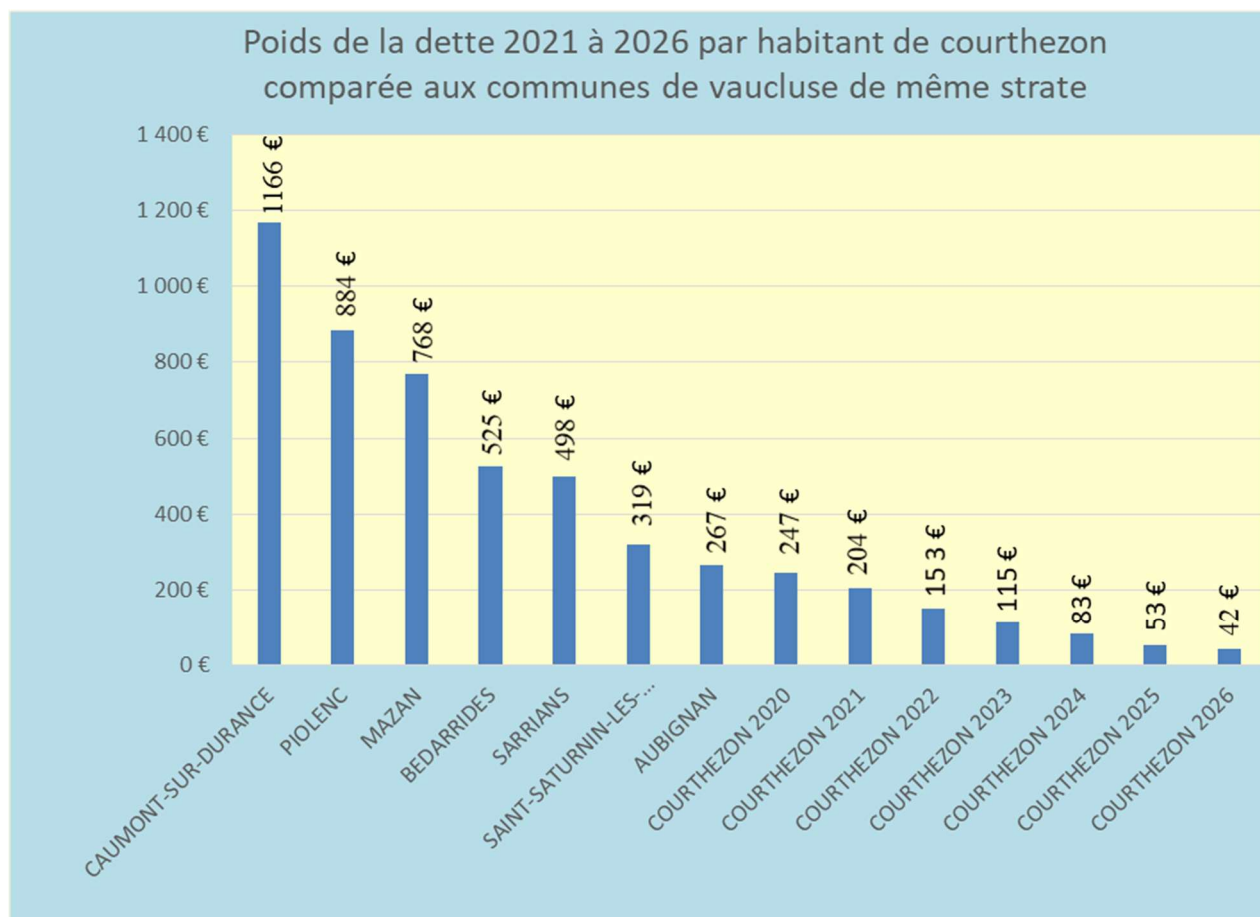
Courthézon est un bon exemple avec une dette maîtrisée.



6.3) Poids de la dette, par habitant, comparé aux communes de Vaucluse de même strate :

Le graphique ci-dessous compare le niveau d'endettement par habitant des mêmes communes que ci-dessus (de 4916 hab à 6101 hab).

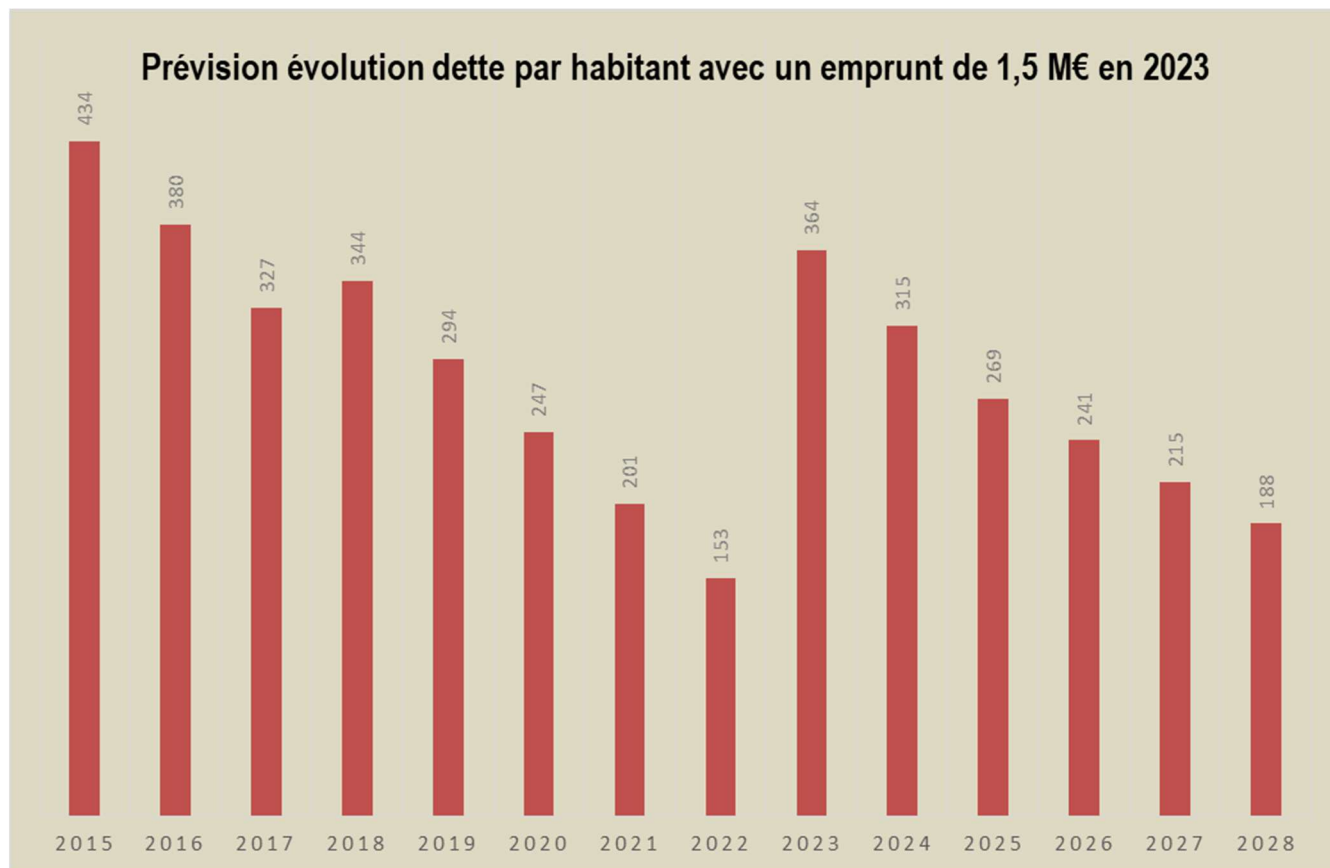
- ⇒ Chaque **courthézonnais est né en 2022 avec une dette de 153€** contre 802 € pour la moyenne nationale de la strate et 779 pour les communes vauclusiennes de même strate.



Le tableau ci-dessus est une projection de la dette de Courthézon sans recours à l'emprunt.

6.4) Prévision d'évolution de la dette avec un emprunt de 1,5 M€ en 2023

1..



Le graphique ci-dessus met en perspective l'évolution de la dette par habitant en projetant une levée de fonds d'1,5 m€.

Ainsi, en 2026, la commune reste en deçà du niveau de début de mandat et perdure dans des seuils extrêmement bas comparés aux communes de même strate tel que vu plus haut.

7) Les engagements pluriannuels d'Investissement :

7.1) Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) :

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

La Commune de Courthézon a fixé les seuils minimum d'ouverture d'une AP/CP à :

- 500 000 € de travaux minimum
- 2 ans de travaux minimum

Compte tenu des projets structurants qui s'amorcent, et afin de respecter les conditions citées ci-dessus, il est décidé de mettre en œuvre les dispositifs d'APCP au sein de la commune et de créer, en 2023, une AP/CP pour la maison de santé et une AP/CP pour l'opération POLE NUMERIQUE.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de notre AP/CP

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP)						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisionnelle	Sens	Montant AP votée	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	3	Dépenses	1 450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	1 000 000,00 €
		Recettes	1 160 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	710 000,00 €
CONSTRUCTION D'UN PÔLE NUMERIQUE	3	Dépenses	1 600 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	1 500 000,00 €
		Recettes	970 000,00 €	0,00 €	0,00 €	970 000,00 €
Total Dépenses			3 050 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €	2 500 000,00 €
Total Recettes			2 130 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	1 680 000,00 €

7.2) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de pouvoir effectuer une priorisation. Il permet encore d'anticiper le financement des dits travaux.

Il se compose de la manière suivante :

Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune de Courthézon												
Dénomination	Durée prévisible	Dépenses / recettes	Montant Budgetisé total	Réalisé total au 31/12/2022	Budgetisé 2023	Budgetisé 2024	Budgetisé 2025	Budgetisé 2026	Reliquat total sans budgetisé 2023	Emprunts	Subventions	Autofinancement
Démolition construction escalier école	1	Dépenses Recettes	744 680,00 € 740 000,00 €	0,00 € 0,00 €	744 680,00 € 740 000,00 €					740 000,00 €	0,00 €	4 680,00 €
Nouveau commerce CORBEAU	1	Dépenses Recettes	320 000,00 € 310 000,00 €	0,00 € 0,00 €	320 000,00 € 310 000,00 €					310 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Création d'une maison de santé	3	Dépenses Recettes	1 450 000,00 € 1 160 000,00 €	0,00 € 0,00 €	450 000,00 € 450 000,00 €	700 000,00 € 250 000,00 €	300 000,00 € 250 000,00 €	210 000,00 €		450 000,00 €	710 000,00 €	290 000,00 €
Aménagement commerce vétérinaire	1	Dépenses Recettes	25 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	25 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Cheminement piétons Beauregard	1	Dépenses Recettes	70 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	70 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
Démolition Moulin Boulodrome	1	Dépenses Recettes	55 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	55 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	55 000,00 €
Acquisition terrain rond point entrée nord	1	Dépenses Recettes	50 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	50 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Participation à l'intercommunalité espaces verts	1	Dépenses Recettes	55 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	55 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	55 000,00 €
Plan alignement crémades / Ribieff	1	Dépenses Recettes	32 550,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	32 550,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	32 550,00 €
Reprise chemins ruraux communaux	1	Dépenses Recettes	10 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	10 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Acquisition zone humide	1	Dépenses Recettes	15 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	15 000,00 € 0,00 €					0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Création d'un pôle numérique	3	Dépenses Recettes	1 600 000,00 € 970 000,00 €	0,00 € 0,00 €	100 000,00 € 0,00 €	750 000,00 € 670 000,00 €	750 000,00 € 300 000,00 €			0,00 €	970 000,00 €	630 000,00 €
Total Dépenses		Dépenses	4 427 230,00 €	0,00 €	1 927 230,00 €	1 450 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 680 000,00 €	1 247 230,00 €
Total Recettes		Recettes	3 180 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	920 000,00 €	550 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €			

Les orientations du ROB 2023 :

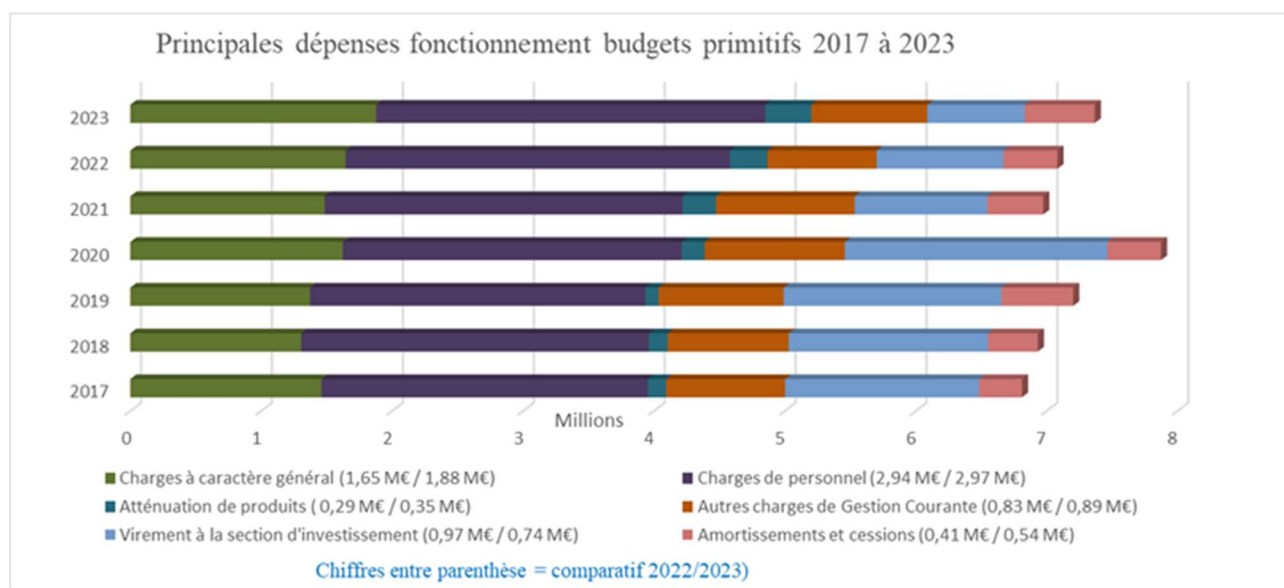
Depuis 2021, le calendrier budgétaire a évolué sur la commune permettant ainsi de présenter un budget en début d'année avec tous les résultats repris et affectés, dès le vote accentuant une sincérité budgétaire voulue et assumée. Ce dispositif, pour mémoire, permet d'économiser du travail aux agents et d'avoir une meilleure visibilité dès le démarrage de l'exercice budgétaire.

Il s'équilibrera autour de 7 503 745.05 € en fonctionnement et 5 013 009.50 € en investissement soit un total de 12 516 754.6 €.

Les comparatifs entre années dans les histogrammes ci-dessous sont effectués à partir des données de Budgets Primitifs consolidés avec les décisions modificatives à Budgets Primitifs

8.1) Un budget de fonctionnement maîtrisé sous contraintes

Les dépenses de fonctionnement :



Chapitre / libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
002 Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 Charges à caractère général (1,65 M€ / 1,88 M€)	1 480 839,64 €	1 305 162,00 €	1 373 182,46 €	1 623 406,57 €	1 484 761,00 €	1 645 102,00 €	1 878 939,32 €	233 837,32 €
012 Charges de personnel (2,94 M€ / 2,97 M€)	2 493 050,00 €	2 657 227,10 €	2 563 048,00 €	2 590 800,00 €	2 733 880,00 €	2 937 050,00 €	2 971 655,00 €	34 605,00 €
014 Atténuation de produits (0,29 M€ / 0,35 M€)	140 506,00 €	143 819,00 €	100 000,00 €	174 663,98 €	257 000,00 €	286 000,00 €	353 000,00 €	67 000,00 €
65 Autres charges de Gestion Courante (0,83 M€ / 0,89 M€)	908 632,00 €	923 860,85 €	955 561,00 €	1 069 249,00 €	1 059 830,00 €	833 568,01 €	885 961,00 €	52 392,99 €
66 Charges financières 0,02 M€ / 0,05 M€)	62 183,18 €	56 246,66 €	36 531,49 €	30 757,82 €	28 845,05 €	20 841,84 €	53 500,96 €	32 659,12 €
67 Charges exceptionnelles	15 250,00 €	8 190,00 €	386 081,06 €	40 240,00 €	22 100,00 €	39 350,00 €	10 325,00 €	-29 025,00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 459,00 €	-3 541,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 540,09 €	68 341,00 €	19 800,91 €
023 Virement à la section d'investissement (0,97 M€ / 0,74 M€)	1 481 798,62 €	1 522 904,55 €	1 663 470,71 €	2 005 607,27 €	1 011 903,56 €	969 168,02 €	743 847,83 €	-225 320,19 €
042 Amortissements et cessions (0,41 M€ / 0,54 M€)	327 373,82 €	380 565,13 €	548 256,87 €	410 206,76 €	427 446,53 €	412 313,07 €	535 256,94 €	122 943,87 €
TOTAL sans 002	6 889 633,26 €	6 997 975,29 €	7 626 131,59 €	7 944 931,40 €	7 025 766,14 €	7 196 933,03 €	7 502 286,05 €	305 353,02 €
TOTAL avec 002	6 889 633,26 €	6 997 975,29 €	7 626 131,59 €	7 944 931,40 €	7 025 766,14 €	7 196 933,03 €	7 502 286,05 €	305 353,02 €

L'année 2023 est particulièrement redoutée par toutes les collectivités qui ont accordé un

temps plus significatif pour la construction budgétaire.

La **crise inflationniste** va nous frapper fort, sur nos dépenses de fonctionnement, porté spécifiquement par les **énergies** qui passent, pour Courthézon, de 211 000€ à près de 700 000€ soit une progression de 231%. Elle nous frappe également sur l'alimentation mais aussi sur l'ensemble de nos prestataires qui révisent leur prix à la hausse.

La construction budgétaire, basée sur les orientations de gestion validées par le plan de résilience et à la suite des différents arbitrages, permet d'appréhender 2023 avec prudence mais aussi confiance dans notre capacité à tenir bon.

Tout le travail repose sur la maîtrise des **charges à caractère général** qui sont les plus impactées.

Les efforts se sont ainsi portés spécifiquement sur le chapitre 011 pour contenir leurs explosions. L'inscription budgétaire se limite ainsi à une progression de **234ke soit +14%**.

L'ensemble des chefs de services et élus dans leur délégation respective ont œuvré pour rationaliser leurs dépenses de fonctionnement tout en offrant le même niveau et la même qualité de services. Parce que cette qualité de service public, cette diversité de l'offre sont notre marque de fabrique. Et doivent le perdurer.

C'est effectivement dans ce chapitre que nous retrouvons notamment, la sous-traitance, poste renforcé afin d'améliorer toujours plus le service rendu et la qualité du cadre de vie. C'est également dans ce chapitre que nous retrouvons l'intégralité de nos manifestations en festivités et culture mais également en enfance et jeunesse.

Notre bonne maîtrise des **dépenses de personnel** (<50% des dépenses de fonctionnement) est un atout majeur pour une meilleure flexibilité dans les périodes de crises comme celle que nous traversons. En 2023, malgré le glissement vieillesse technicité et l'effet de la revalorisation du point d'indice sur un exercice plein, notre inscription budgétaire est stable à **+1.17%**.

Nos dépenses de fonctionnement portent également depuis l'exercice 2021, notre amende SRU, que nous ne portons pas à ce niveau sur les mandats précédents. Ce sont plus de 230 000 euros en chapitre 014 **Atténuation de produits**, qui doivent être ainsi supportés encore en 2023 pour la seule amende SRU.

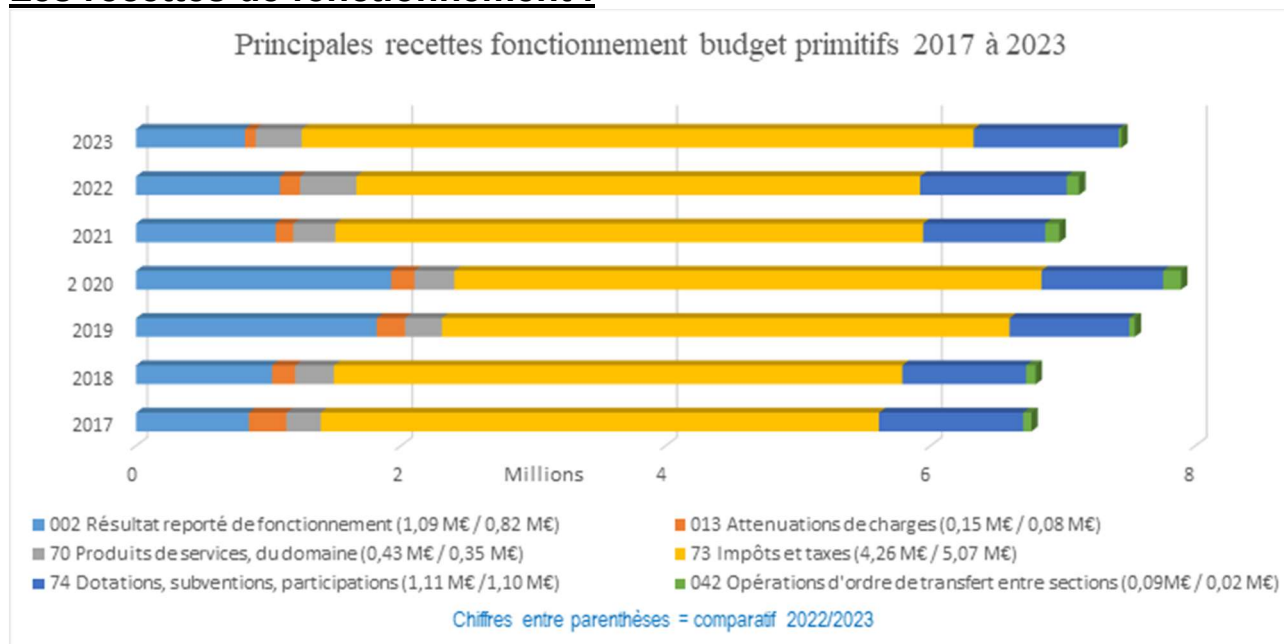
Tout en assurant une optimisation des dépenses en **autres charges de gestion courante**, nous maintenons à l'identique notre accompagnement auprès du tissu associatif courthézonnois. Nous l'avons fait pendant la crise sanitaire, nous continuerons à le faire dans les années à venir parce qu'elles sont le cœur battant de notre commune.

Les **charges financières** sont portées à 53ke, comme en 2018, du fait de la levée de fond sur l'exercice 2023.

Dans les **charges exceptionnelles** nous retrouvons en particulier la bourse d'Aide au Permis et Aide au Bafa.

A noter que nos contributions obligatoires suivent une tendance haussière. C'est le cas pour le SDIS, le syndicat du collège, etc.

Les recettes de fonctionnement :



002 Résultat reporté de fonctionnement (1,09 M€ / 0,82 M€)	851 156,81 €	1 026 262,09 €	1 817 497,34 €	1 927 541,44 €	1 053 223,30 €	1 086 168,02 €	823 234,34 €
013 Atténuations de charges (0,15 M€ / 0,08 M€)	282 900,00 €	175 665,63 €	213 421,99 €	175 000,00 €	134 000,00 €	151 650,00 €	80 000,00 €
70 Produits de services, du domaine (0,43 M€ / 0,35 M€)	261 070,00 €	292 425,00 €	278 800,00 €	301 940,75 €	317 935,00 €	425 850,00 €	348 200,00 €
73 Impôts et taxes (4,26 M€ / 5,07 M€)	4 214 795,00 €	4 291 855,00 €	4 287 102,00 €	4 433 137,00 €	4 438 322,00 €	4 257 000,00 €	5 073 484,00 €
74 Dotations, subventions, participations (1,11 M€ / 1,10 M€)	1 089 914,00 €	934 402,20 €	903 614,00 €	918 009,00 €	922 744,00 €	1 107 085,00 €	1 095 747,00 €
75 Autres produits de gestion courante	126 962,49 €	202 900,00 €	81 082,77 €	52 634,00 €	52 288,00 €	56 032,00 €	61 188,00 €
76 Produits financiers	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	10,00 €
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €	1 000,00 €	3 040,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	20 000,00 €	80,00 €
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,09 M€ / 0,02 M€)	60 804,96 €	73 465,37 €	41 573,49 €	135 669,21 €	106 253,84 €	93 128,01 €	20 342,71 €
TOTAL sans 002	6 038 476,45 €	5 971 713,20 €	5 808 634,25 €	6 017 389,96 €	5 972 542,84 €	6 110 765,01 €	6 679 051,71 €
TOTAL avec 002	6 889 633,26 €	6 997 975,29 €	7 626 131,59 €	7 944 931,40 €	7 025 766,14 €	7 196 933,03 €	7 502 286,05 €

Par mesure de prudence comptable, nous construisons le budget primitif 2023 sur une base mesurée de recettes de fonctionnement.

Nous escomptons toutefois une revalorisation des bases en lien avec l'inflation ce qui devrait porter modérément à la hausse nos **recettes fiscales** (Chapitre 73) alors même que **le Conseil Municipal confirme le maintien à l'identique des taux d'imposition**.

Il perdure une incertitude toutefois sur la participation de l'Etat, notamment en matière de DGF mais aussi s'agissant des compensations diverses et c'est à ce titre que les inscriptions en **013** et **074** ont été revu à la baisse par rapport à 2022 avec respectivement une baisse de **-47%** et **-1%**.

Il est donc primordial que la commune travaille sur ces recettes propres. Et c'est à ce titre que la commune oriente ses investissements vers **des investissements générant des revenus fonciers** : c'est le cas des différents locaux commerciaux qui vont générer dès 2023 les premières recettes foncières pour la commune.

A moyen terme, ce sont près de **150 000 euros par an** de revenus fonciers nouveaux qui seront générés par les investissements terminés, en cours ou à venir (local ancienne caserne, local superette, maison de santé, forge numérique, ancien vétérinaire, maison corbeau, etc).

Enfin, il est à noter que, dans la politique dynamique de révision du patrimoine de la commune, et dans la continuité des acquisitions et des cessions opérées ces dernières

années, il n'est pas exclu d'enregistrer en cours d'année une cession qui viendrait ainsi en recettes exceptionnelles.

C'est le cas notamment pour la Maison Faye ou la Maison Rue du Temple pour lesquelles le Conseil Municipal a d'ores et déjà émis un avis favorable pour procéder à la cession.

ZOOM sur la fiscalité :

Depuis 2020, les collectivités locales subissent d'importantes turbulences ayant des impacts budgétaires significatifs. Ce fut le cas avec la crise du COVID, avec le placement en carence SRU de de notre commune et à présent avec la crise inflationniste et une situation économique et sociale particulièrement instable. Toutefois, la commune de Courthézon fait preuve de résilience grâce à une excellente santé financière et une gestion rigoureuse des deniers publics. Le plan de résilience 2023-2026 mis en œuvre dès septembre 2022 transforme le fonctionnement même de notre collectivité pour renforcer notre service public tout en rationalisation son fonctionnement. **Nous sommes en train de construire la collectivité de demain.**

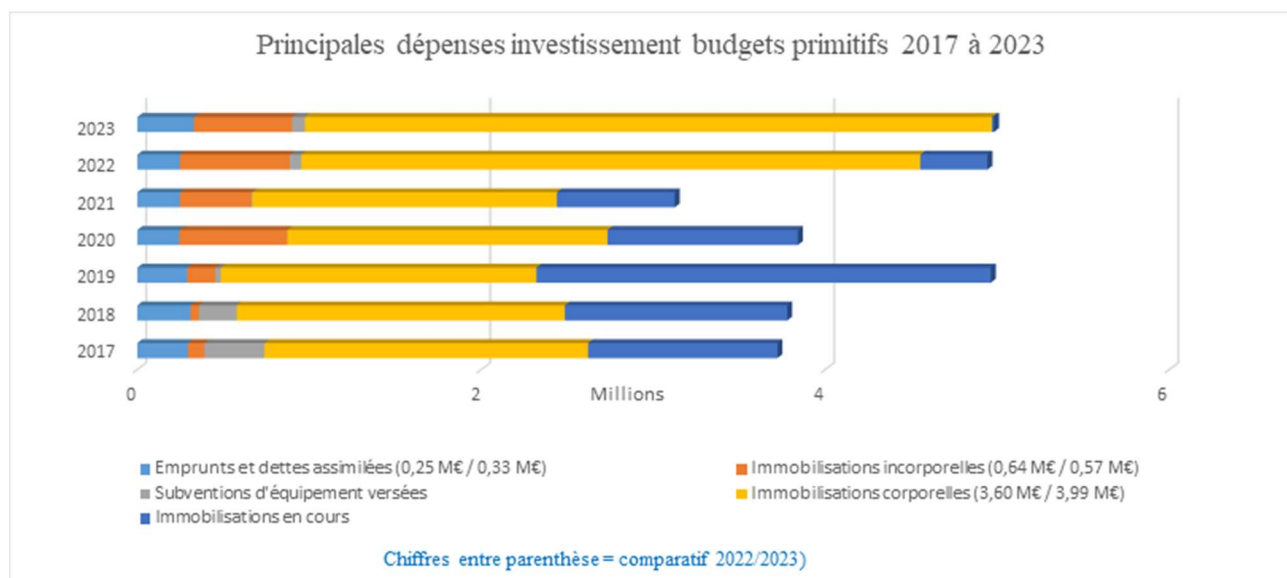
Ainsi, **la fiscalité ne subira encore aucune augmentation en 2023** afin de préserver le pouvoir d'achat de nos habitants tout en continuant à investir massivement pour Courthézon.

Le tableau ci-dessous illustre le maintien des taux de fiscalités depuis 2017 et sera proposé tel qu'évoqué précédemment comme constant pour le cadre de vie.

Taux par type de taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	Compensée	Compensée	Compensée
Taxe Foncière Propriétés Bâtie	27,40%	27,40%	27,40%	27,40%	42,53% *	42,53%	42,53%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâtie	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%
* L'augmentation du taux en 2020 provient du transfert du taux départemental sur les communes (+15,13%), afin de compenser la perte des valeurs locatives des industries suite à la réforme des valeurs locatives faite par l'Etat.							

8.2) : Une commune qui investit massivement

Les dépenses d'investissement :



Chapitre / libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dont RAR
001 Solde d'exécution négatif reporté	11 797,00 €	756 262,93 €	0,00 €	480 814,98 €	923 813,54 €	0,00 €	0,00 €	
13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 940,00 €	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	
10 Dotations fonds divers	1 375,00 €	900,00 €	177 695,19 €	66 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	6 911,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées (0,25 M€ / 0,33 M€)	294 918,78 €	309 924,43 €	290 324,43 €	244 115,66 €	247 634,60 €	246 883,29 €	328 939,49 €	
20 Immobilisations incorporelles (0,64 M€ / 0,57 M€)	95 613,33 €	47 810,00 €	163 425,00 €	627 912,45 €	415 713,20 €	639 872,67 €	569 935,65 €	332 255,65 €
204 Subventions d'équipement versées	348 000,00 €	220 500,00 €	31 200,00 €	460,00 €	5 452,25 €	66 422,60 €	75 190,00 €	3 750,00 €
21 Immobilisations corporelles (3,60 M€ / 3,99 M€)	1 881 574,74 €	1 907 566,22 €	1 835 007,46 €	1 861 159,48 €	1 770 240,37 €	3 598 835,96 €	3 994 383,29 €	1 595 522,72 €
23 Immobilisations en cours	1 101 053,61 €	1 292 072,56 €	2 641 822,32 €	1 106 050,55 €	684 981,40 €	390 005,68 €	11 443,36 €	11 443,36 €
26	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
45 Total des opérations pour compte de tier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 510,00 €	4 864,00 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,09 M€ / 0,02 M€)	60 804,96 €	73 465,37 €	41 573,49 €	135 669,21 €	106 253,84 €	93 128,01 €	20 342,71 €	
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	400 653,45 €	153 625,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL sans 001	3 783 340,42 €	4 252 892,03 €	5 334 673,85 €	4 071 307,35 €	4 224 089,20 €	5 076 158,21 €	5 013 009,50 €	1 943 971,73 €
TOTAL avec 001	3 783 340,42 €	4 252 892,03 €	5 334 673,85 €	4 071 307,35 €	3 300 275,66 €	5 076 158,21 €	5 013 009,50 €	

En 2023, nous maintiendrons un haut niveau d'investissement malgré les turbulences.

Ils aborderont les sujets régaliens et 3 dossiers retiendront toute notre attention.

- D'abord les **travaux de sécurisation de l'Ecole Val Seille** : Connu depuis 2010, les travaux doivent à présent être entrepris pour des questions de sécurité et d'entretien de notre patrimoine public. Ce sont près de **700 000 euros** qui seront investis sur le sujet. La collectivité doit faire face à ses responsabilités.

- Ensuite, comme l'a annoncé M. Le Maire lors des Vœux à la Population, l'enjeu de la santé est de taille et les collectivités locales doivent prendre leur responsabilité. Un grand chantier a été ainsi lancé par l'Autorité Territoriale et la Majorité Municipale pour construire l'avenir de notre commune. Sans médecin une commune se meurt : nous devons assurer l'attractivité de Courthézon. Après avoir réuni et travaillé avec l'ensemble des professionnels de Santé du Territoire, **la Maison de Santé** se confirme et les premiers engagements financiers sont à prévoir en 2023.

Avec un budget **d'1 500 000€** c'est près d'un tiers qui sera inscrit au BP2023 pour assurer un démarrage rapide.

C'est ainsi que de nouveaux médecins et professionnels de santé **vont** arriver sur notre commune.

- Enfin, dans le cadre du programme de création de 200 gendarmeries en France souhaité par le Président de la République, Monsieur le Maire a émis le souhait d'accueillir une nouvelle brigade sur notre territoire.

2023 marquera ainsi les premières propositions de terrains communaux pour le retour d'une **gendarmerie** à Courthézon, perdue il y a quelques années.

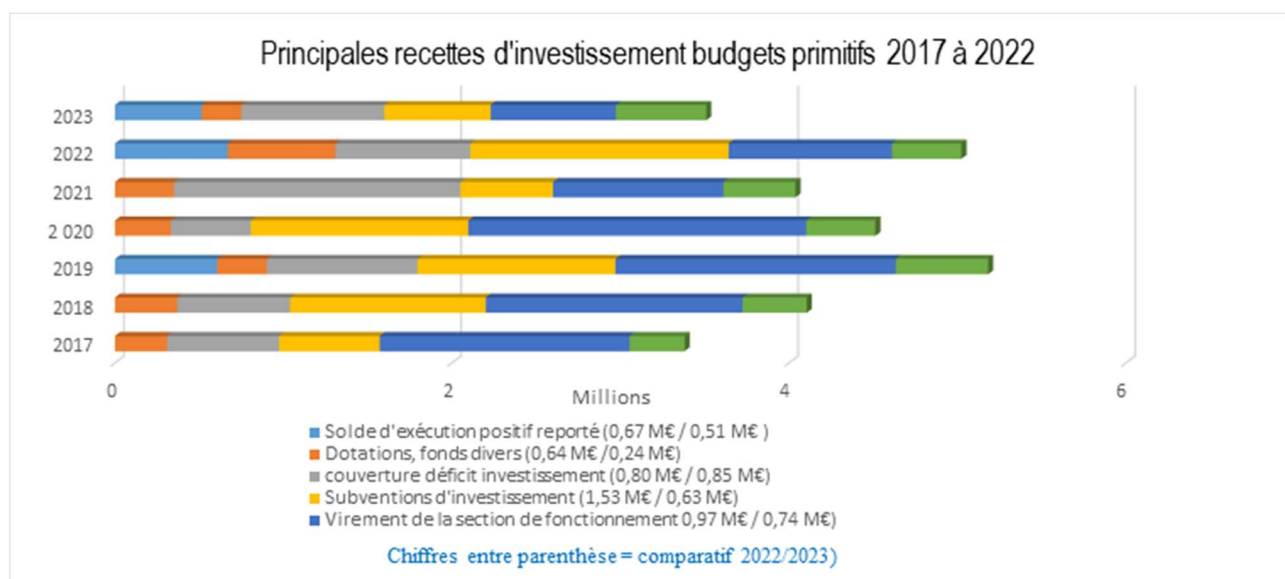
Bien sûr, la majorité municipale poursuivra son travail sur **l'attractivité** et la **vie commerçante** avec notamment l'acquisition de la maison Corbeau et sa transformation en local commercial, au même titre que les travaux à entreprendre dans l'ancien local vétérinaire acquis par la commune en 2022.

Le patrimoine, si cher à tous ne sera pas délaissé avec les investissements sur les fontaines et la tour du couvent.

Enfin, parmi les plus gros chantiers, rentreront en phase opérationnelle en 2023 les projets de **cheminements doux**, pour Beauregard notamment.

Vous retrouverez l'intégralité de la feuille de route en fin du présent document.

Les recettes d'investissement :



Chapitre / libellé	Budgetisé total							dont RAR
	2017	2018	2019	2 020	2021	2022	2023	
001 Solde d'exécution positif reporté (0,67 M€ / 0,51 M€)	0,00 €	0,00 €	606 550,11 €	0,00 €	0,00 €	670 082,33 €	514 387,85 €	
10 Dotations, fonds divers (0,64 M€ / 0,24 M€)	309 100,00 €	370 000,00 €	295 000,00 €	332 213,00 €	350 000,00 €	639 350,00 €	235 000,00 €	
1068 couverture déficit investissement (0,80 M€ / 0,85 M€)	665 211,01 €	669 558,84 €	893 870,62 €	474 568,85 €	1 700 000,00 €	800 000,00 €	849 182,89 €	
13 Subventions d'investissement (1,53 M€ / 0,63 M€)	596 699,40 €	1 161 458,99 €	1 173 899,58 €	1 289 631,45 €	548 884,11 €	1 531 743,78 €	630 469,99 €	580 400,99 €
16 Emprunts et dettes assimilées	314 954,57 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	0,00 €	4 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
45 Provisions pour risques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 510,00 €	4 864,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement 0,97 M€ / 0,74 M€)	1 481 798,62 €	1 522 904,55 €	1 663 470,71 €	2 005 607,27 €	1 011 903,56 €	969 168,02 €	743 847,83 €	
024 Produits de cessions (0,00 M€ / 0,00 M€)	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	39 895,00 €	185 855,00 €	0,00 €	0,00 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,41 M€ / 0,54 M€)	327 373,82 €	380 565,13 €	548 256,87 €	410 206,76 €	427 446,53 €	412 313,07 €	535 256,94 €	
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	400 653,45 €	153 625,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL sans 001	3 795 137,42 €	5 009 154,96 €	4 728 123,74 €	4 552 122,33 €	4 224 089,20 €	4 406 084,87 €	4 498 621,65 €	
TOTAL avec 001	3 795 137,42 €	5 009 154,96 €	5 334 673,85 €	4 552 122,33 €	4 224 089,20 €	5 076 167,20 €	5 013 009,50 €	

En 2023, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, **la commune jouit d'un excédent de fonctionnement qui soutient la politique ambitieuse d'investissement. Le plan de résilience prend ainsi tout son sens : la maîtrise du fonctionnement assure la pérennité des investissements nécessaires à notre commune.**

L'exercice budgétaire, commence, comme en 2022 avec un **solde d'exécution reporté positif de 514ke** contrairement aux exercices précédents.

Par ailleurs, les liens tissés avec nos partenaires institutionnels, tant étatique que régional ou départemental permettent également de disposer d'un puissant soutien financier. Bien que les subventions ne sont pas toutes inscrites au budget primitif, car seules les notifiées peuvent l'être, nous savons pouvoir escompter sur un excellent soutien encore en 2023.

Enfin, comme évoqué préalablement, au même titre que sur le mandat précédent, et eu égard les projets structurels qui s'ouvrent en 2023 comme la Maison de Santé, le levier démultiplicateur de l'emprunt sera activé sur cet exercice tout en restant dans des seuils exceptionnellement bas d'endettement par habitant pour notre commune. Ce levier accélérateur permet ainsi d'appréhender avec sérénité la feuille de route fixée et répondre aux opportunités comme la Maison de santé.

8.3) 2023 : une année d'engagements malgré les turbulences

2023 est une année qui s'annonce complexe pour l'ensemble des collectivités, des institutions, des entreprises et des ménages. La crise inflationniste va nous frapper fort, encore d'avantage qu'en 2022. Ce sont les dépenses énergétiques qui vont devenir les plus importantes et qui mettront en grandes difficultés budgétaires les communes qui n'avaient pas, jusqu'alors, entamer leur transformation.

Pour bon nombre d'entre elles, 2023 marquera un tournant, tant dans les ambitions d'investissements (abandon de nombreux projets) que dans leur stabilité fiscale (impôts locaux).

La Commune de Courthézon, par sa santé financière depuis plusieurs mandats, par sa transformation opérée depuis 3 ans et par le plan de résilience 2023-2026 démarré en septembre 2022, est résiliente et présente toutes les capacités d'absorption de cette crise conjoncturelle.

La construction budgétaire 2023 s'est appuyée sur un principe absolu de rationalisation des dépenses de fonctionnement dans tous les services et dans toutes les délégations tout en maintenant la qualité du service rendu au public. Parce que chaque euro. Parce que l'enjeu aujourd'hui est la préservation des services publics. Les collectivités doivent donc être au rendez-vous. Nous serons au rendez-vous.

Ainsi, la Ville de Courthézon poursuivra sa mutation, et maintiendra ses missions régaliennes sans avoir recours à l'augmentation des impôts. En effet, les ménages vont d'ores et déjà être frappés par l'augmentation du coût de la vie, nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas contribuer encore d'avantage à l'érosion du pouvoir d'achat des courthézonaises et courthézonais.

Des incertitudes persistent pour cet exercice budgétaire, tant sur le niveau d'impact de la crise inflationniste que sur l'issue de notre plan triennal SRU arrivant à son terme comme sur l'accompagnement et le soutien financier de l'état. Par ailleurs, l'explosion des coûts de fonctionnement frappant également nos partenaires institutionnel comme la Région ou le Département, le maintien des dispositifs de subventions pourraient être révisés dans le temps. Enfin, les turbulences sur les marchés financiers et bancaires pourraient venir perturber le bon déroulement budgétaire de cette année. Aussi, un suivi budgétaire rigoureux va s'instaurer avec chaque chef de service et des décisions modificatives ne sont pas à exclure cette année.

Ainsi, avec cette maîtrise optimale du fonctionnement dans un contexte instable et notre rigueur de gestion, nous allons poursuivre les grands investissements attendus pour notre commune.

Parce que nous avons besoin de voir notre ville vivre, bouger, rayonner.

Voici donc les axes de travail de l'année 2023 que les élus mettront en œuvre, avec les agents et au travers leur travail en commission :

Animations – Festivités :

Fête de Pâques : Cette fête familiale majeure pour Pâques sera au programme pour la seconde année, avec un élargissement des activités et des plages horaires d'accès (10h à 16h), avec manèges, présence de mascottes et autres animations pour petits et grands,

Entre Vins et Château : Après une première édition d'une belle réussite, cet événement qui met en valeur notre plus grande fierté : notre terroir et ses domaines viticoles, sera au programme en 2023. Un projet mené en partenariat avec nos viticulteurs.

Fête de la Musique : La traditionnelle fête de la Musique s'organisera, pour débiter l'été, au plus près de nos commerces pour faire vivre notre tissu commerçant avec des groupes disséminés un peu partout sur la commune, là encore dans un cadre budgétaire contenu.

Fête des Terrasses : Devenu un moment phare du début d'été depuis 2020, la Fête des Terrasses, en partenariat avec la Région Sud, fera vibrer notre commune dans les premiers soirs de juillet pour la troisième année consécutive.

Les Réjouissances : Après avoir voyagé en ASIE en 2022, Les Réjouissances nous emmèneront au bout du monde encore cette année avec de nombreuses découvertes à la clé, dans un coût global maîtrisé, pour toujours offrir de beaux moments aux courthézonaises et courthézonais.

Les Hivernales de Courthézon : Devenu une institution depuis 2021, fort d'un immense succès, les Hivernales feront encore briller les yeux de milliers de visiteurs en 2023 avec, au rendez-vous : feu d'artifice, animation, marché de Noël dans le parc, sans oublier la parade qui fera rêver petits et grands !

Des Chansons Pleins la Tête : N'oubliez pas les paroles, Nouvelle Star, Star Academy, The Voice... toutes ces émissions à succès seront réunies à Courthézon en juillet, pour un show présenté au pied du château Val Seille, par les artistes ayant participé à ces émissions connus, un beau moment en perspective

Culture :

Festival Inn : Nous aurons l'honneur d'accueillir à nouveau, pour la troisième année consécutive le Festival d'Avignon : la culture au plus près ici chez nous en 2023.

Festival Off les Murs : A Courthézon pour la troisième édition, tout un weekend de juillet sera consacré à l'accueil de troupes du fameux festival d'Avignon sur des lieux inédits de notre commune

Exposition KLEMZ : Après Julien Allègre, Odile de Frayssinet, nous accueillerons cette année l'artiste KLEMZ qui nous fera découvrir tout son talent et ses œuvres colorées monumentales qui habilleront Courthézon pendant plus d'un mois. Promouvoir les artistes ainsi, contribue à faire rayonner et apporter la culture pour chacun.

Festival du Rire : En 2022, le succès a été au rendez-vous, avec plusieurs centaines de spectateurs venus rire à Courthézon, en 2023 on remet ça, pour les plus grands rires assurés !

Cinéma : traditionnellement, plusieurs séances avec CINEVAL se tiendront tout au long de cette année, pour que les cinéphiles découvrent à proximité les sorties récentes, et que les enfants de nos écoles puissent découvrir le 7ème art !

Expositions : Tout au long de l'année, des artistes auront l'occasion d'exposer des œuvres dans les différents espaces dédiés à Courthézon.

Sécurité :

Maintien de la croissance des effectifs : L'équipe de PM maintient son renforcement pour atteindre sur 2022 un effectif de 7PM et 1 secrétaire, assurant de fait les patrouilles nocturnes. Grâce à ses plages horaires et ses effectifs importants, la couverture sécuritaire de Courthézon est l'une des plus importantes des communes de la strate.

Vidéo protection : poursuite du renforcement du système, après la mise en place de caméras à lecture de plaque, le changement de caméras anciennes, en 2023 de nouvelles caméras sur la commune permettront d'étendre la couverture avec notamment l'intégration du quartier de la Barrade et de la Gare.

Projet Gendarmerie : Le Maire l'a exprimé lors des Vœux à la population : Courthézon aura sa gendarmerie : Le travail de fond se poursuit pour défendre tout l'intérêt dans le maillage territorial projeté d'une implantation sur le territoire Courthézonais. En parallèle le travail se poursuit pour l'accueil d'une brigade de gendarmerie provisoire, avec l'offre de locaux sur la commune.

Sport- Association :

Création d'un DOJO à l'Espace 2000 : Finition des travaux et livraison officielle du DOJO réalisé à l'Espace 2000. Associé au Club de Boxe en dessus et de Ju Ji Tsu c'est donc désormais un Pôle des Arts Martiaux qui se concrétise à Courthézon. Inauguration en avril.

Maintien des subventions : Les associations sont le cœur battant d'une commune. Elles ont tout notre soutien. Aussi les subventions sont maintenues pour notre tissu associatif sans la moindre baisse, marqueur fort de la politique municipale en cette année.

Parcours Nature –Bois des Nonciades : Travail sur la réalisation d'un parcours nature, à proximité du Bois des Nonciades, comprenant notamment l'acquisition de surfaces foncières.

Pôle Culturel : Après avoir accueilli Le club Photo, l'école de musique et la sculpture, nous poursuivons nos investissements pour améliorer la qualité d'accueil du lieu

Travaux complexes sportifs : Poursuite des investissements pour les complexes avec la pose de grillages, de filets, avec le déploiement de nouveaux bancs, de nouveaux poteaux pour le club de football et la création de douches à la salle polyvalente.

Numérique :

Pôle Numérique : Poursuite des études et travaux prés opérationnels

Reconduite des ateliers numériques particuliers et professionnels : Face au succès des ateliers et dans l'attente de l'ouverture du Pôle nous poursuivons les ateliers numériques : depuis l'utilisation d'un ordinateur à la création d'un site internet, il y en a pour tous !

Education – Enfance – Jeunesse :

Kermesses au parc val seille : 2022 fut une année historique avec le retour des kermesses dans le parc Val Seille, un grand succès, pour le plus grand bonheur des enfants, des enseignants et des parents !

En 2023, nous poursuivrons cette tradition courthézonnaises, avec le soutien logistique et le financement d'animations pour les deux kermesses organisées par les écoles publiques et privée.

Travaux Escalier Ecole Val Seille : Le bâtiment de l'école Val-Seille présente des désordres sur une partie bâtie postérieurement à la construction du bâtiment principal. Plus précisément, il s'agit d'une extension attenante ainsi qu'une surélévation d'un niveau supplémentaire de la partie existante.

Ceci a été identifié il y a plus de 13 ans par une étude en 2010. En septembre 2021 des études complémentaires sur la structure a permis de visualiser la dilatation entre le bloc escalier et le bâtiment principal.

Il convient de ne plus attendre et de transformer ce bâtiment.

Les travaux de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école val-Seille en 2023 porteront sur la démolition de cette partie fragile, la reconstruction d'un escalier, et la création d'un aménagement sur le bâti sain pour créer une classe, un dortoir et des sanitaires.

Conseil Municipal des Enfants : Ce premier mandat, montre l'intérêt porté par les enfants élus à travailler sur les sujets communaux, avec à la clé de belles visites d'institutions comme le Conseil Régional et le Conseil Départemental,

Maintien des ATSEM : Les ATSEM jouent un rôle clé aux côtés des enseignants. Nous maintiendrons, comme depuis 2020, une ATSEM par classe en Maternelle.

Maintien Aide au Permis : Comme depuis deux années nous accompagnerons les jeunes courthézonnais au financement du permis en contrepartie d'un engagement citoyen pour la commune ET en partenariat avec l'Auto-Ecole de Courthézon.

Maintien Aide au BAFA : L'accès aux postes d'animateurs dans des structures dédiées nécessite l'obtention d'une formation payante, la municipalité, dans le désir d'accompagner la jeunesse à l'emploi, et à assouvir un réel besoin sur des postes non pourvues, maintiendra le dispositif d'aide au BAFA.

Environnement :

Cliiink : Cliiink se poursuit récompensant le tri du verre par des bons d'achats dans les commerces locaux : on trie plus et on fait travailler le commerce local !

Etang de pêche : L'étang de pêche ayant pris son rythme de croisière, particulièrement attractif et apprécié de toutes les générations, un travail sera opéré en 2023 pour améliorer l'offre de stationnement à proximité.

Semaine de l'Environnement : La semaine de l'environnement est devenue un moment incontournable sur notre commune depuis 2020 : cette année encore la commune

participera à la journée citoyenne de nettoyage, accueillera exposition et ateliers pour les petits comme pour les grands.

Jardins portagés partagés municipaux : Les jardins ayant été livrés, et connaissant une vive fréquentation les investissements se poursuivront notamment sur un local de stockage réalisé en régie.

Propreté urbaine : poursuite déploiement Canisite/Sac Déjection Canine/poubelle/cendrier → LABEL VILLE ECO PROPRE ** : nous poursuivons les efforts cette année sur la propreté urbaine avec le déploiement de tous les outils nécessaires pour lutter notamment contre les déjections canines. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque nous avons reçu la 2ème étoile du label VILLE ECO PROPRE.

Bac à Compost : Dans une démarche environnementale nous poursuivons la distribution de bacs à compost sur 2023.

Poursuite Création espaces verts : aménagement du contrat d'axe, de la place Daumier et du parking de la superette en perspective.

Cimetière : L'interdiction de l'usage de désherbant nous invite à reconsidérer notre cimetière. Un cimetière naturel est ainsi en création avec la plantation de plusieurs dizaines d'arbres et l'engazonnement des allées.

Commerce :

Transformation du local ancien Vétérinaire : Après son acquisition en 2022, 2023 marquera sa réhabilitation en vue de créer un nouveau local commercial

Acquisition et transformation en local commercial de la Maison Corbeau : l'acquisition imminente permettra d'entamer les travaux en 2023 pour l'accueil d'un nouveau commerçant prochainement

Récupération et transformation de l'ancien Office de Tourisme en local commercial : Les travaux seront réalisés en 2023 pour la création d'un nouvel espace à disposition de commerçants désireux de s'implanter sur la Commune.

Patrimoine :

Réhabilitation Tour du Couvent : Après la Porte Belle Croix, les études vont s'accélérer pour entamer la remise à neuf de la Tour du Couvent, comprenant également le mur d'enceinte accolé.

Fontaine : Après le lavoir et la fontaine du 8 mai en 2022, c'est au tour de la fontaine Daumier de se refaire une beauté et d'être remise en fonction après des décennies d'arrêt.

Mise en lumière de la Seille : Dans le cadre des travaux du boulevard, la seille, va continuer à être mise en lumière depuis la Place Daladier jusqu'au Bar du Moderne.

Aménagement Urbain :

Contrat d'axe : Après l'aménagement du BD JEAN JAURES, PLACE DU 8 MAI et BD VICTOR HUGO 1^{ère} partie, la seconde phase démarre pour la 2^{ème} partie du

Boulevard Victor Hugo, l'aménagement du parking de la future supérette et de la Place Daumier.

Ancienne MRI : Le permis sera prochainement déposé pour la création de logements seniors en plein cœur de ville. Le jardin deviendra public en accès par la porte en bord de seille et le RDC de la maison de retraite sera conservé dans le domaine public.

Rues de centre-ville : les études se terminent pour le lancement du grand chantier intra-muros de reprises des ruelles de centre-ville dans le haut du village. Démarrage en 2023.

Cheminement Route de Beauregard : Après les dernières acquisitions, le cheminement doux route de Beauregard va prendre forme avant un réaménagement complet du croisement à la gare par la POP en 2024.

Aménagement Route de Châteauneuf : Conformément aux engagements, les travaux de création d'un cheminement doux pour relier le quartier des Sources débutera cette année avec en sus la création d'un giratoire à la sortie du pont.

Espace du Boulodrome : Des travaux de sécurisation seront entrepris en 2023 pour le bâtiment à l'entrée du boulodrome qui s'effondre rendant ainsi un espace supplémentaire à l'accueil du public.

CCAS-SOCIAL-SENIORS - CITOYENNETE

Maintien chèque cadeau pour 18000 euros de redistribution dans les commerces locaux

Moments de convivialité SENIORS : Poursuite du repas printanier, lancement des thés dansants le dimanche.

Poursuite des Ateliers seniors : ateliers particulièrement appréciés, autour des aidants, du bien-être ou du numérique.

Navette Club des Cigales : Maintien de ce service par conventionnement avec le Club des Cigales. Mise en place en 2023 de navettes « courses alimentaires » opérées par les équipes du CCAS.

Base Biométrique : L'année 2023 sera marqué par le travail relatif à la mise en place d'une base biométrique à Courthézon pour offrir un nouveau service de proximité.

SANTE :

Création d'une Maison de Santé : 5 médecins hier, 4 aujourd'hui, plus que 2 demain : La force publique doit être au rendez-vous, nous sommes au rendez-vous. 2023 marque le démarrage de ce projet ambitieux qui s'inscrit dans le temps et change durablement l'avenir de notre commune.

Oui Courthézon est une ville rayonnante,

Oui Courthézon est une ville qui bouge,

Oui Courthézon est une ville vivante.